

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bilan de la concertation



BILAN DE CONCERTATION

2017-2023



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Les articles de presse

L'Est Républicain

ÉTUEFFONT - CONSEIL MUNICIPAL

Le PADD communiqué aux élus par le maire

VU 8 FOIS | LE 23/05/2019 À 05:00 | 0 RÉAGIR |    

Lors de la dernière séance de conseil municipal, le maire a communiqué le plan d'aménagement et de développement durables (PADD) aux conseillers. Elaboré par la communauté de communes des Vosges du Sud, ce document exprime la vision stratégique du développement du territoire pour les quinze ans à venir, donc jusqu'en 2035. Il constitue un projet politique transversal ancré sur son territoire. Ce document de vingt pages traite des sujets essentiels tels que l'économie locale, les transports, les équipements collectifs, les ressources en eau, le tourisme, la politique de logement, la santé, le commerce de proximité.

Annie Isbled a été désignée « référente ambroisie », c'est à dire qu'elle sera amenée à informer les élus de toutes les décisions administratives qui seront prises pour éradiquer cette plante invasive allergène qui peut représenter un véritable danger sanitaire.

Trois noms ont été tirés au sort sur les listes électorales pour représenter la commune en qualité d'éventuel juré pour les prochaines sessions de la cour d'assises qui siège à Vesoul. Un autre tirage au sort sera effectué par la préfecture prochainement pour retenir définitivement 23 jurés. Le sort a désigné trois personnes jeunes puisque nées entre 1988 et 1999. La dernière personne, n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans, ne figurera pas sur la liste préfectorale.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

René Bazin a indiqué qu'il souhaitait déléguer ses prérogatives en matière de gestion du personnel communal pour se consacrer à d'importants dossiers comme celui de l'APF. Hervé Grisey s'est proposé pour assumer cette charge, ce qui a été entériné à l'unanimité. Hervé Grisey a indiqué qu'il ne souhaitait pas recevoir d'indemnité pour cette nouvelle fonction. Dans le cadre de la dissolution du syndicat du Fayet, la trésorerie de Giromagny a transmis les éléments comptables afin que la commune puisse les vérifier et faire connaître les modifications éventuelles à y apporter.

Sujets sérieux

Hervé Grisey désigné comme délégué à la gestion du personnel communal

Le PADD trace les grands thèmes économiques et environnementaux jusqu'en 2035.

TAGS EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD NORD TERRITOIRE ETUEFFONT POLITIQUE

VOS RÉACTIONS (0)

RÉAGIR



RÉAGIR

TITRE



GIROMAGNY | INTERCOMMUNALITÉ

« Le projet de maison de santé avance bien »

En cette rentrée, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud vont être amenés à plancher sur plusieurs dossiers. Parmi eux, le futur transfert du siège vers Etueffont et la transformation en maison de santé du site de Giromagny.

VU 1039 FOIS | LE 30/08/2019 À 05:02 | 0 RÉAGIR |



Le bâtiment de la communauté de communes des Vosges du Sud à Giromagny sera transformée en maison médicale où s'installeront une quinzaine de spécialistes. Photo ER /Laurent ARNOLD



Photo
HD

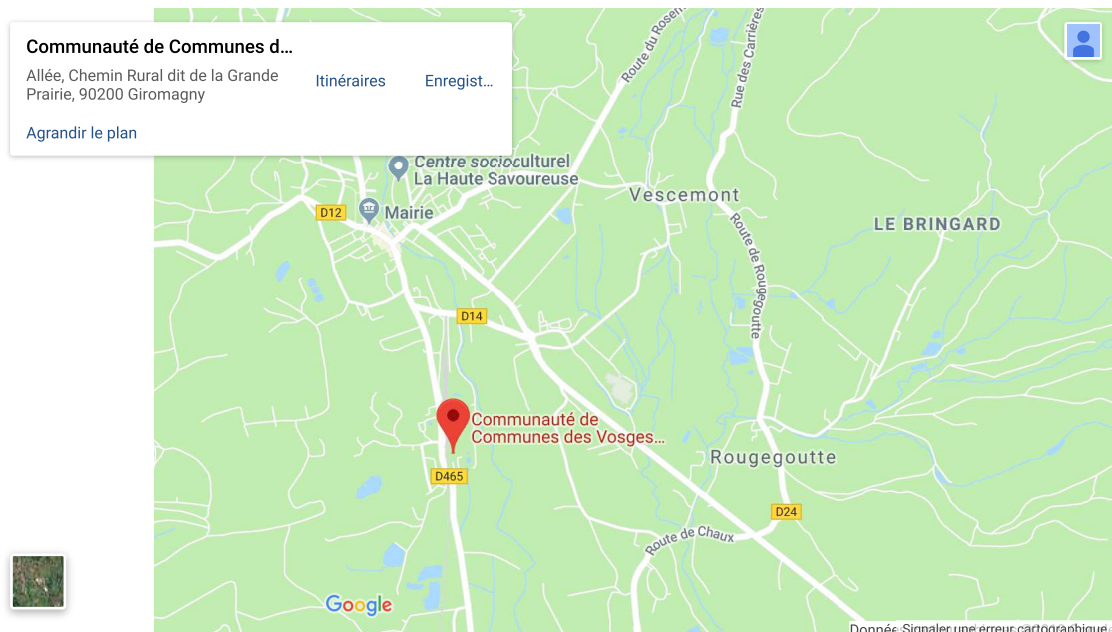
La dernière séance de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), juste avant les vacances d'été, avait été marquée par [l'annonce d'un siège unique](#) pour l'intercommunalité. Jusqu'à présent, les services de la CCVS étaient installés pour une partie à Etueffont et pour l'autre à Giromagny. L'opportunité d'acquérir les locaux dans le prolongement du bâtiment à Etueffont a ouvert de nouvelles perspectives. D'autant que, d'autre part, se présentait l'opportunité de créer une maison de santé dans le bâtiment de Giromagny.

« Le projet de maison de santé avance bien », note le président de la CCVS, Jean-Luc Anderhueber. « Le bâtiment est d'ailleurs idéal pour ce projet porté par la collectivité avec un parking, un arrêt de bus et la piste cyclable qui débouche », appuie-t-il encore. Parmi les avancées, on table dorénavant sur quinze professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmières, orthophoniste...) depuis que deux jeunes internes ont montré de l'intérêt pour rejoindre le projet à l'issue de leurs études. Un des axes consistera à « trouver le bon montage juridique. Certains spécialistes veulent être propriétaire de leur local, d'autres non. Là encore, nous allons nous faire conseiller juridiquement. »

Critiques

Pour autant, [des voix se sont montrées critiques à Lepuix](#), notamment sur la façon de faire. « Je ne comprends pas le procès qui est fait. L'argument de dire qu'il n'y ait pas d'enveloppe votée, je ne peux le cautionner. C'est du populisme », pointe le président. « La décision validée fin juin donne le top départ de ce projet. Maintenant, il s'agit d'avancer. Dès septembre, nous allons faire appel à un bureau d'études pour lancer la réflexion sur les deux bâtiments. »

Si le président dit « comprendre » que le fait que la CCVS quitte Giromagny, chef-lieu de canton, puisse faire réagir, « ce projet va amener quelque chose à Giromagny. D'autant plus que le projet s'ajoute à l'action de revitalisation centre-bourg », note encore Jean-Luc Anderhueber. À ses côtés, le maire de Giromagny, Jacques Colin, acquiesce. « Ce projet fait en sorte d'assurer une présence médicale dans le secteur nord-ouest du département », conclut-il.



Plan local d'urbanisme intercommunal : du retard



Un autre gros morceau pour la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) concerne le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Commun aux 22 communes du périmètre des Vosges du Sud, il doit être ficelé pour 2020. Ce long processus qui doit notamment prendre en compte les orientations données par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) et par le schéma de cohérence territoriale (Scot) avait déjà essuyé des critiques. « Cela s'est calmé même si tout n'est pas réglé », reconnaît Jean-Luc Anderhueber, le président de la CCVS.

Trois réunions publiques

Dans le cadre de la construction du plan d'urbanisme intercommunal, trois réunions publiques sont prévues fin septembre, début octobre. Photo ER /Laurent ARNOLD

Alors qu'il est demandé notamment de limiter l'étalement urbain et de modérer la consommation de l'espace, le zonage reste un point de crispation. « Mais le zonage appartient à la commune », note le président qui rappelle aussi les orientations des plans locaux d'urbanisme (PLU) « grenellisés ».

Pour l'heure, « nous avons pris du retard dans ce chantier », reconnaît le président. « Le PLUi ne sera pas adopté d'ici la fin du mandat. Il faudra compter qu'il le soit fin 2020. » La rentrée devrait faire avancer les choses puisque trois nouvelles réunions publiques sont au programme fin septembre début octobre. Sera alors présenté le projet d'aménagement et de développement durable. La réflexion, elle, se poursuit et

notamment sur le devenir des friches industrielles avec l'objectif de « valoriser l'artisanat ».

L.A.

Médiathèques : comment améliorer l'offre ?

Les propos du maire de Lepuix, Daniel Roth, quant au différé des travaux de la médiathèque de la commune ont étonné plus d'un élu du bureau de la Communauté de communes des Vosges du Sud. « Des discussions avec le maire ont été engagées dans l'objectif de rapprocher la médiathèque du centre du village », avance Jacques Colin, vice-président en charge de la culture. « Alors pourquoi engager des travaux maintenant alors que ces discussions sont en cours ? », s'interroge-t-il encore.

Nouveau plan de lecture



Hors-série VIN

de
sur
ure.
LD

qui entrera en vigueur en 2020, figure celui de savoir « comment améliorer l'offre et les relations avec les villages qui n'ont pas de médiathèque », résume Jacques Colin. L'autre concerne les conclusions de la Chambre régionale des comptes. La forte (et belle) densité de structures fera-t-elle tiquer la chambre ?

Pour Jean-Luc Anderhueber, président de la CCVS, la volonté est de développer l'offre. « Mais nous devons faire attention à nos dépenses. Mettre à niveau tous les bâtiments qui accueillent la médiathèque représenterait un coût important. »

Laurent ARNOLD

MONTBÉLIARD NORD TERRITOIRE GIROMAGNY POLITIQUE

RÉAGIR

taire est susceptible d'être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après ce dernier n'est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

vous abonner à votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte pour être informé de l'actualité de Belfort, Héricourt, et en téléchargeant notre application mobile pour

S AUSSI

PLUS D'ARTICLES EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD →

Vous avez une info ? Ecrivez-nous : leralerteinfo@resterepublicain.fr

 > Environnement

Podcast. La tempête de 1999 en 5 épisodes

Ici on agit !

Lepuix

Implantation d’une antenne au Ballon : enquête publique

Hier à 18:17 - Temps de lecture : 1 min

 |  | Vu 48 fois



Piloté par la communauté de communes des Vosges du sud, le projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le secteur du plain de la Gentiane au Ballon d'Alsace fait l'objet d'une enquête publique ouverte aux habitants de la commune ainsi qu'à tous les habitants de la CCVS. La commune est particulièrement concernée par ce projet dans la mesure où son implantation est située sur le ban communal, nécessitant de fait la mise en conformité du PLU. Un projet qui trouve aussi son utilité en matière de sécurité à travers l'assistance aux personnes dans des lieux où la téléphonie mobile ne passe pas.

Les observations peuvent être déposées en mairie les jours et heures d'ouverture du secrétariat. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le samedi 3 octobre de 13 h 30 à 16 h.

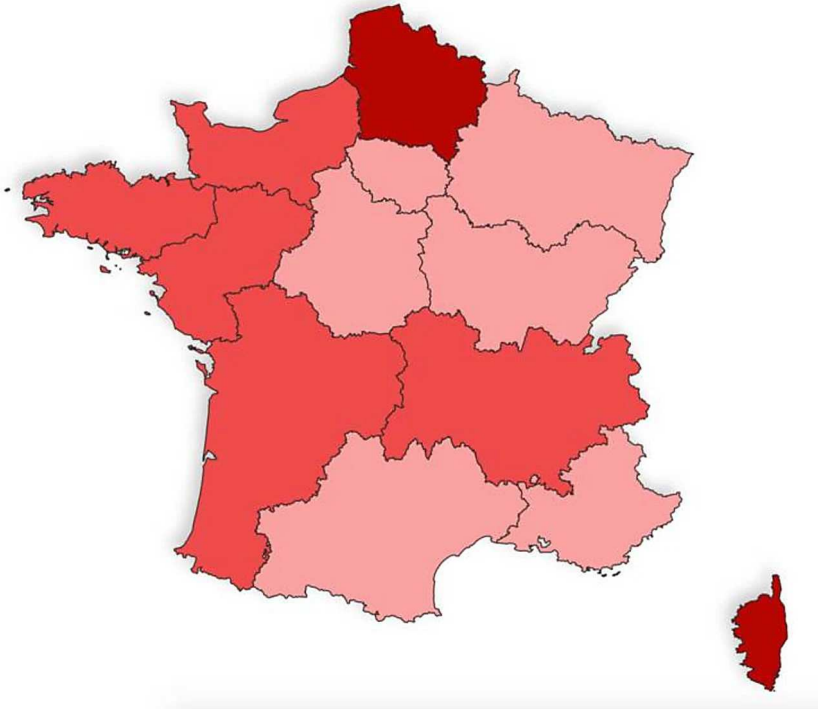
Environnement

Autres

+

À LIRE AUSSI

Publicité



© Capital / CAPITAL

Capital

Publicité

Publicité

 > Société

LEPUIX

Enquête publique : précisions

29 sept. 2020 à 18:06 - Temps de lecture : 1 min

 |  | Vu 41 fois

- Permanence du commissaire enquêteur : de 10 h à 12 h en mairie de Lepuix (conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête publique), et non de 13 h 30 à 16 h.
- Toute personne peut réagir à l'enquête publique et non pas seulement les habitants de Lepuix ou de la CCVS. Par exemple, les habitants de Sewen peuvent être directement concernés.
- La mise en conformité ne concerne pas un PLU mais un POS (plan d'occupation des sols).

PUBLI C T É

Recevez gratuitement toute l'information de votre région

Votre adresse e-mail

OK

À lire aussi

Sponsorisé

Prime Eco Energie Auchan

La Prime Eco Energie Auchan ? 4000€ versés sous 2 semaines, inscrivez-vous !

De rage, le compagnon violent tue trois cochons d'Inde

Ads by Teads

- Une deuxième permanence du commissaire enquêteur est prévue d'ici à la fin de l'enquête publique : le vendredi 9 octobre, au siège de la CCVS à Étueffont de 13 h 30 à 16 h.

Société Autres +

À LIRE AUSSI

Publicité

Santé Actuelle

Publicité

Publicité

VOSGES DU SUD | URBANISME

Plan local d'urbanisme intercommunal : trois réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, la communauté de communes des Vosges du Sud organise trois réunions publiques où sera présenté le projet d'aménagement et de développement durables.

VU 63 FOIS | LE 20/09/2019 À 12:31 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)



Trois réunions publiques sont programmées en cette fin de mois afin d'expliquer et de présenter le projet d'aménagement et de développement durables, pierre angulaire du futur PLUi. Photo d'illustration ER /Laurent ARNOLD

Photo HD

Le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est l'un des gros chantiers de la jeune communauté de communes des Vosges du Sud. Le document, qui devrait être achevé l'an prochain, proposera un document d'urbanisme aux règles communes pour les vingt-deux communes du territoire.

Pour l'heure, le chantier commencé en 2017 en est à la construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document qui résume les orientations générales du futur PLUi. Dans le cas de la CCVS, le PADD s'appuie sur quatre défis : celui de la coopération territoriale et des solidarités, de la qualité du cadre de vie, de la transition économique, et de la transition écologique. Afin de présenter et d'échanger autour de ce PADD, la CCVS organise trois réunions publiques : le 25 septembre à Lachapelle-sous-Rougemont, le 27 à Giromagny et le 1er octobre à Etueffont.



D'une manière générale, le PADD demande aussi de fixer « des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». Ce qui veut dire que la suite du travail consistera à se pencher sur le zonage. Et on le sait, quand il s'agit de zonage, les dents grincent et les voix s'élèvent. D'autant plus que le sujet est revenu sur le devant de la scène avec le jugement récent rendu par la cour d'appel administrative (CAA) de Nancy. Cette dernière a en effet [donné raison à un couple d'habitants de Novillard qui contestait](#) le fait que deux parcelles lui appartenant soient devenues inconstructibles dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune.

PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Réunions mercredi 25 septembre à 20 h à la salle des fêtes de Lachapelle-sous-Rougemont ; vendredi 27 septembre à 20 h à la salle des fêtes de Giromagny ; mardi 1er octobre à 20 h à l'Eiscae à Etueffont.

TAGS EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD NORD TERRITOIRE GIROMAGNY SOCIÉTÉ AUTRES

VOS RÉACTIONS (0)

RÉAGIR



RÉAGIR

TITRE

COMMENTAIRE

Votre commentaire est susceptible d'être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après modération. Si ce dernier n'est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

CET ARTICLE VOUS A PLU ?

Devenez fan de la page [facebook](#) de votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte [twitter](#) pour être informé de l'actualité de Belfort, Héricourt, Montbéliard et leurs environs.

Soyez le premier informé en vous inscrivant gratuitement à nos [newsletters d'alerte](#) et en téléchargeant notre application mobile pour [recevoir les notifications d'alerte](#)

NOUS VOUS RECOMMANDONS AUSSI

LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**Urbanisme : la com-com face aux questions des communes**

L'urbanisme de demain passe désormais entre les mains des communautés de communes. Exemple avec les Vosges du sud où trois réunions permettront peut-être aux élus des villages concernés d'y voir plus clair.

VU 50 FOIS | LE 28/09/2019 À 05:00 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [e](#)



L'assistance écoute les modalités du projet du PLUI.



Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) a été expliqué aux habitants mercredi soir lors d'une réunion publique à Lachapelle-sous-Rougemont. Seulement voilà, des habitants il y en avait peu, et au final ce sont surtout les élus des villages alentours qui se sont déplacés.

Beaucoup de questions ont été posées aux élus de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS). Dans l'assistance, certains se sont inquiétés du sort des plus démunis et ont demandé de « mettre un logement à disposition pour une personne en précarité ». Le « petit logement » entre visiblement en ligne de compte si l'on en croit les personnes chargées du projet de Plui.

De leur côté, les agriculteurs ont fait part de leur inquiétude. « L'agriculture est différente sur la Communauté de communes des Vosges du Sud. Il y a l'agriculture de montagne et celle de plaine. Faut-il être inquiet quant au devenir de nos terres ? » Ce à quoi Jean-Luc Anderhueber, président de la CCVS, a

inRead invented by Teads

« On ne réfléchit plus commune par commune. »

Dans l'assistance, une personne s'interroge sur d'éventuels « ratios sur les commerces, l'urbanisme, l'agriculture, la nature ». Réponse d'Anne Quenot, directrice d'études à l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort : « Le travail ne va pas se faire sur le ratio. C'est une orientation du projet d'aménagement et de développement (PADD) qui va décider tous nos paramètres. On ne réfléchit plus commune par commune mais sur un territoire ».

Autre question posée dans l'assistance : « Est-ce que la com-com va décider de créer des logements dans les villages ? » Réponse d'Eric Parrot, vice-président à la com-com chargé de l'assainissement et maire de Lachapelle-sous-Rougemont : « Le droit de préemption, c'est la com-com qui le fera. Et c'est le conseil communautaire qui fera le travail au lieu de la commune ».

Dans toutes les mairies se trouve un registre où chaque propriétaire peut inscrire ses doléances. Certains ont pu s'exprimer lors de la réunion de ce vendredi 27 à Giromagny. Le dernier rendez-vous est prévu mardi 1er octobre à 20 h à l'Eiscae à Etueffont

➤ EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD | NORD TERRITOIRE | LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT | POLITIQUE

VOS RÉACTIONS (0)

RÉAGIR



RÉAGIR

TITRE

COMMENTAIRE

Votre commentaire est susceptible d'être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après modération. Si ce dernier n'est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

CET ARTICLE VOUS A PLU ?

- Devenez fan de la page [facebook](#) de votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte [twitter](#) pour être informé de l'actualité de Belfort, Héricourt, Montbéliard et leurs environs.
- Soyez le premier informé en vous inscrivant gratuitement à nos [newsletters d'alerte](#) et en téléchargeant notre application mobile pour [recevoir les notifications d'alerte](#)

NOUS VOUS RECOMMANDONS AUSSI

GIROMAGNY | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un plan et des interrogations

VU 129 FOIS | LE 02/10/2019 À 05:00 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)



La réunion de présentation organisée par la communauté de communes a attiré plus d'une centaine de personnes.

Photo
HD

Vendredi soir, une réunion d'information sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) des Vosges du Sud, s'est tenu à la salle des fêtes. Il a fallu ajouter des chaises pour accueillir la centaine de personnes présentes.

Jean-Luc Andrehueber, président de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS), est venu présenter « le projet politique de développement de notre territoire ».

Un document pour les 15 ans à venir

Pour Jean-Claude Hunold, vice-président en charge du dossier, « c'est la colonne vertébrale du futur document d'urbanisme qui va régir l'ensemble de la consommation d'espace sur notre territoire. La qualité du cadre de vie, la transition économique et écologique sont notamment nos prochains défis. »

PUBLICITÉ

Anne Quenot, de l'agence d'urbanisme du Territoire, a détaillé les différents points de ce projet global pour les 15 ans à venir. Réfléchir à la manière d'utiliser, les friches industrielles, « les dents creuses » zones constructibles libres à l'intérieur des bourgs, mettre en valeur les entrées des villages, modérer la consommation d'espace.

Beaucoup de questions ont été posées. De quoi démontrer les inquiétudes de certains, craignant pour leur patrimoine avec la réduction potentielle de l'espace constructible dans les communes. Le zonage n'était pas au menu, il s'y est tout de même invité. Les élus de la communauté de communes ont maintenant rendez-vous pour débattre de ce projet avant la fin de l'année.

TAGS ► EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD | NORD TERRITOIRE | GIROMAGNY | CULTURE - LOISIRS

VOS RÉACTIONS (0)

[RÉAGIR](#)

RÉAGIR

TITRE

COMMENTAIRE

Votre commentaire est susceptible d'être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après modération. Si ce dernier n'est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

CET ARTICLE VOUS A PLU ?

Devenez fan de la page de votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte pour être informé de l'actualité de Belfort, Héricourt, Montbéliard et leurs environs.

Soyez le premier informé en vous inscrivant gratuitement à nos

et en téléchargeant notre application mobile pour

NOUS VOUS RECOMMANDONS AUSSI

murs

PLUS D'ARTICLES EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD →

Reproduction interdite

Vous avez une info ? Ecrivez-nous : leralerteinfo@estrepublicain.fr

ÉTUEFFONT | INTERCOMMUNALITÉ

Les enjeux du PLUi et du PADD exposés aux habitants

Une centaine de personnes ont participé à un débat interactif présentant les enjeux du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). De nombreuses questions ont été posées sur les conditions de délivrance du certificat d'urbanisme.

VU 73 FOIS | LE 06/10/2019 À 05:00 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)



De gauche à droite, le maire de Giromagny, M. Colin, celui d'Etueffont, M. Bazin, Mme de Ringembach, conseillère départementale, M. Parot, maire de Lachapelle-sous-Rougemont et le président de la CCVS, M. Anderhueber.

Photo HD

Après Lachapelle-sous-Rougemont et Giromagny, Etueffont a accueilli à l'EISCAE la troisième réunion publique organisée par la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) au sujet du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle de la communauté de communes pour les quinze prochaines années.

Cette démarche encadrée par la loi du 12 juillet 2010 a pour vocation de mutualiser les moyens et les compétences de tout le territoire intercommunal pour dessiner son avenir dans tous les domaines de la vie de ses habitants : économiques, agricoles, écologiques, du logement, des transports. Treize personnalités représentant la CCVS, dont son président Jean-Luc Anderhueber, quelques maires comme René Bazin, d'Etueffont, ou conseillers départementaux comme Sylvie Ringenbach, les représentants des services de l'État et de la CCVS ont présenté ce dispositif. Ils ont également évoqué le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document technique qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme déclinés dans le PLUi.

Bien sûr, la présentation a été inévitablement technique mais les intervenants ont réussi à intéresser la centaine de personnes qui s'étaient déplacées.

PUBLICITÉ

 CCVS

L e
o o
D
p
L d

ive, la salle a été invitée à interpeller les élus et leurs services techniques. Dans un premier temps des questions d’ordre général ment a-t-il été prévu ? Quelle est la place de l’Etat ? Quels sont les organes de contrôle ? Quels sont les délais d’application ? » débat s’est déplacé sur un plan plus personnel sur la question du certificat d’urbanisme. En un mot, plusieurs personnes se r si leur terrain, actuellement constructible, le serait encore quand ce fameux PLUi sera applicable.
qualifié la réunion de riche et constructive et le public semblait partager son avis.

le

représentants de l’Etat et des services techniques ayant participé à la réunion.

T E COURT-MONTBÉLIARD NORD TERRITOIRE ETUEFFONT POLITIQUE

RÉAGIR

commentaire est susceptible d’être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après ation. Si ce dernier n’est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

C U ?
de votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte pour être informé de l’actualité de Belfort, Héricourt,
M r
le ous inscrivant gratuitement à nos et en téléchargeant notre application mobile pour

N DONS AUSSI

ROUGEGOUTTE | CONSEIL MUNICIPAL

Des terrains constructibles jugés comme « spoliés »

Le Plan d'aménagement du développement durable a été soumis au débat lors du conseil municipal de Rougegoutte. Neuf hectares de terres constructibles sont dans la balance. Et une partie de la population ne cache pas son inquiétude.

VU 134 FOIS | LE 14/10/2019 À 05:00 | 0 RÉAGIR | [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)



Dans le public, des administrés prêts à défendre leurs terrains.

Photo HD

« Je demande que l'exécutif de la Communauté de communes des Vosges du Sud échange positivement et fermement avec la Direction départementale des territoires. Afin que s'opère une révision de cette ponction de quelque neuf hectares de terres constructibles à Rougegoutte », a déclaré le maire Guy Miclo lors de la dernière séance du conseil municipal. Le public est venu ce soir-là écouter, échanger et remettre ses contributions qui, mise à côté des observations des élus constituent un rapport qui sera remis aux différentes instances politiques et techniques.

Agir avant qu'il ne soit trop tard

Le Plan d'aménagement du développement durable (PADD) devrait être voté lors d'un prochain conseil communautaire. Le zonage en découlera. Chacun à travers ses interventions espère un assouplissement des mesures envisagées. Trente-deux courriers sont remontés au maire exprimant de l'inquiétude, de l'incompréhension ou des interrogations.

Le terme « spoliation » est souvent revenu. Et des questions fusent. « Pourquoi renforcer trois pôles au détriment des autres villages ? » ou encore « Que vont devenir ces petites communes ? » Chacun estime que la rareté des terrains fera grimper les prix. « Il y aura des perdants et des gagnants, mais que penser de ceux qui perdront un patrimoine souvent acquis à la sueur du front, à coups de privation et de sacrifices de leurs ancêtres pour garantir un meilleur avenir à leurs descendants, où se garantir eux-mêmes pour terminer un chemin de vie dignement ? »

inRead invented by Teads

Le conseil municipal a estimé que le bon sens émanait de ces nombreuses interventions des citoyens dont la motivation est d'alerter avant qu'il ne soit trop tard. Guy Miclo a apporté son soutien à ses administrés en déclarant : « Les élus représentent le peuple, ils sont élus par les citoyens. Si les technocrates remplacent les élus, nous ne sommes plus dans une démocratie. Toutes les réflexions collationnées résument le climat de tension, les interrogations et les peurs. Puisse jaillir l'intelligence nécessaire qui préside à l'équité et au sens des autres ! »



Le monde urbain n'est pas le monde rural : respectons sa spécificité.

Guy Miclo, maire

TAGS ► EDITION BELFORT-HÉRICOURT-MONTBÉLIARD | NORD TERRITOIRE | ROUGEGOUTTE | POLITIQUE

VOS RÉACTIONS (0)

RÉAGIR



RÉAGIR

TITRE

COMMENTAIRE

Votre commentaire est susceptible d'être publié dans nos éditions imprimées papier. Il apparaîtra après modération. Si ce dernier n'est pas conforme à la charte de modération, il pourra être refusé.

ENVOYER

CET ARTICLE VOUS A PLU ?

- Devenez fan de la page [facebook](#) de votre édition de Belfort - Héricourt - Montbéliard et suivez son compte [twitter](#) pour être informé de l'actualité de Belfort, Héricourt, Montbéliard et leurs environs.
- Soyez le premier informé en vous inscrivant gratuitement à nos [newsletters d'alerte](#) et en téléchargeant notre application mobile pour [recevoir les notifications d'alerte](#)

JS VOUS RECOMMANDONS AUSSI

Vescemont

Urbanisme : les travaux sur le PLUI ont repris

15 mars 2021 à 17:03 - Temps de lecture : 1 min

Les travaux d'étude concernant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ont repris avec une première réunion fin février. D'autres temps de réflexions sont d'ores et déjà programmés : « Il nous faut avancer sur les zones à urbaniser », souligne le maire Christian Canal.

La commission communale sur le sujet réunit Christian Canal, Claude Party (1er adjoint), Ghislaine Perros (2e adjointe), Christophe Mathieu (3e adjoint), les conseillers Nelly Moutier, Marie-Laure Bailly, Sophie Renoux et Sandrine Renaudot, et Alain Enée (administré). Les deux priorités de l'année pour la commission sont le plan de zonage et le règlement en lien avec la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) qui entérinera les règles identiques à tous les villages.

Il est rappelé qu'un registre d'annotations est à disposition de tous les administrés à la mairie, permettant à tout un chacun d'y consigner ses remarques et doléances.

Politique

Vescemont

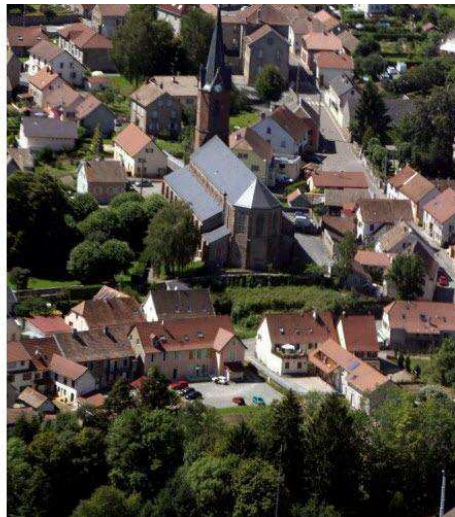


Vosges du Sud

L'intercommunalité fait un nouveau point sur le PLUi

La communauté de communes des Vosges du Sud organise à compter de la semaine prochaine trois réunions publiques pour expliquer où en est le gros dossier du futur plan local d'urbanisme intercommunal qui devrait entrer en vigueur en 2023.

Par Laurent ARNOLD - 10 sept. 2021 à 16:50 - Temps de lecture : 2 min



Dans le cadre de ce PLUi, les communes travaillent actuellement aux zonages de leurs bans. Photo d'archives ER

Près de deux ans après une **première série de réunions publiques** au sujet de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) répète l'exercice dès la semaine prochaine. Trois réunions sont à l'ordre du jour : à l'Eiscae d'Etueffont le lundi 13 à 19 h 30, au foyer rural de Rougemont-le-Château le lundi 20 à 19 h 30 et le 27 septembre à l'espace de la Tuilerie à Giromagny à 19 h 30.

Règlementation

« C'est un point d'étape nécessaire qui permettra notamment de montrer la traduction du **projet d'aménagement et de développement durables** [document qui résume les orientations générales du futur PLUi : N.D.L.R.] qui a été **validé en février 2020** », résume Jean-Luc Anderhueber, le président de la CCVS. Bref, d'expliquer ce qui attendra les habitants en matière de réglementation (couleurs, formes de toits, type et nuances de quartiers...)

Depuis février 2020, outre la crise sanitaire, il a fallu aussi prendre en compte les élections municipales qui ont vu l'arrivée de nombreux nouveaux élus. Cela a demandé un temps pour mettre l'ensemble des élus dans le bain de ce dossier complexe et remettre en place des groupes de travail. « Mais nous n'avons jamais arrêté de travailler », rappelle Christian Canal, vice-président en charge de l'urbanisme.

Cadre contraint

Dans ce dossier, pour l'instant les communes travaillent encore sur le zonage. Elles pourront prochainement s'appuyer sur les expertises zones humides pour affiner leur travail. « Nous attendons les conclusions de ces expertises d'ici peu », relève Christian Canal.

Au final, la CCVS espère pouvoir s'appuyer sur ce PLU à l'horizon 2023 avec l'objectif de 60 hectares à urbaniser sur quinze ans, soit entre 60 et 70 nouvelles habitations chaque année. Toutefois dans un cadre très contraint - Loi montagne qui concerne 12 communes de la CCVS, plans de prévention des risques inondations (PPRI) de la Bourbeuse (déjà validé) et de la Savoureuse (sa révision devrait durer jusqu'en 2023), ou encore la promulgation de la loi Climat et Résilience intervenue le 24 août dernier - les interrogations sont encore nombreuses.

Registres

Toute personne a encore et toujours la possibilité de faire part de ses observations dans les registres de concertation disponibles dans chaque commune ou au siège de la CCVS, 26 bis Grande-Rue à Etueffont. On peut aussi les faire parvenir par courrier au président de la CCVS à l'adresse du siège communautaire. Enfin, deux élus de chaque commune sont membre du comité de pilotage et peuvent répondre aux différentes questions

Politique Société +

À LIRE AUSSI

| Sponsorisé

| Sponsorisé

| Sponsorisé

| Sponsorisé

Étueffont

Une réunion publique pour expliquer le PLUi

Le président Anderhueber, le vice-président chargé de l'urbanisme Christian Canal, six représentants des collectivités locales ou de l'État se sont attachés à rendre plus lisible le dispositif initié en 2017 et qui devrait entrer en vigueur en 2023.

Par L'Est Républicain - 16 sept. 2021 à 17:50 - Temps de lecture : 2 min



Ce terrain pourra-t-il être déclaré constructible une fois le PLUi entré en vigueur ?

La communauté de communes des Vosges du Sud avait convié la population à participer à une réunion d'information dans le cadre de la mise en place du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui s'imposera prochainement à tous les habitants des vingt-deux communes situées sur son territoire.

Dans la salle l'EISCAE une cinquantaine de personnes avaient fait le déplacement. Le président Anderhueber, le vice-président chargé de l'urbanisme Christian Canal, six représentants des collectivités locales ou de l'État se sont attachés à rendre plus lisible le dispositif initié en 2017 et qui devrait entrer en vigueur en 2023. Sauf pour les initiés aux politiques locales et/ou au droit de l'urbanisme, suivre le déroulé de ce dispositif et en comprendre les enjeux n'a pas toujours été chose facile malgré les efforts louables des élus et des fonctionnaires.

La succession d'acronymes par exemple : PADD, OAP, COPIL, STECAL, ORT..., la complexité du rôle et de la compétence des nombreux acteurs participant à l'élaboration de ce fameux PLUi : les communes, l'intercommunalité, l'état....et enfin les différentes phases du processus.

L'avenir des quinze prochaines années

Le public attentif semble avoir retenu l'essentiel à savoir que se jouait là l'avenir de son cadre de vie pour les quinze prochaines années dans les domaines les plus variés tels que notamment : l'habitat, l'urbanisme, l'environnement, l'économie, l'agriculture... Il a compris aussi le rôle qu'il pouvait jouer dans l'élaboration du projet et que, pour peu qu'il veuille s'y intéresser, rien ne se décidera sans lui à travers l'enquête publique, dernière phase prévue en 2023. On pourra participer effectivement au processus de décision.

Le président a d'ailleurs rappelé à ce sujet que chacun avait la possibilité de s'informer du déroulement du projet en se présentant dans les locaux de la CCVS (26 bis Grande rue à Etuefont) ou en se connectant à son site (www.ccvosgesdusud.fr).

Chaque mairie tient également un registre où il est possible à chacun de s'exprimer en fournissant des renseignements ou en faisant part de ses préoccupations. Avant de clore la séance le public présent a pu s'exprimer, interroger les élus (surtout en matière de constructibilité !) démontrant ainsi qu'il avait compris les enjeux de ce vaste projet.

Prochaine réunion publique : 20 septembre au foyer rural de Rougemont-le-Château.

o

Politique Étuefont +

À LIRE AUSSI

| Sponsorisé

| Sponsorisé

| Sponsorisé

| Sponsorisé

ien'ici | Sponsorisé

Présidentielle 2022

Législatives 2022

Bourg-sous-Châtelet

Contre le projet d'urbanisation du site de la Roseraie

Par L'Est Républicain - 16 nov. 2021 à 17:08 - Temps de lecture : 1 min

Armand Nawrot, maire ne participera pas aux débats concernant le projet d'urbanisation de la Roseraie de Bourg-sous-Châtelet Anjoutey, « pour s'y être trop investi ». La Roseraie a été vendue et le nouveau propriétaire veut faire des aménagements immobiliers importants. Audrey Bouazi, première adjointe, expose aux conseillers municipaux le projet destiné à transformer le site de la Roseraie en un site économique touristique. Dans ce projet, une dizaine de constructions sont prévues. La Roseraie est située sur deux communes, celle de Bourg-sous-Châtelet et Anjoutey. La partie qui se situe sur Anjoutey est classée en zone d'espace naturel protégé à forte valeur environnementale. Il y a aussi l'arboretum du jardin dont la valeur écologique est unique. Les élus ont évalué la nécessité de protéger la biodiversité du site, de définir le zonage de la Roseraie pour la création du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité contre ce projet et demandent au maire d'entreprendre les démarches auprès de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) pour classer le site de la Roseraie intégralement en zone naturelle écologique sensible. Le conseil demande l'interdiction de la construction de nouveaux bâtiments.

Politique

Conseil municipal



À LIRE AUSSI

Le nouveau jeu de construction qui rend tout le monde accro. Pas d'installation

Forge Of Empires - Jeu en ligne | Sponsorisé

Les 15 ponts les plus dangereux du monde

Travel Den | Sponsorisé

Hircus : un cachemire intemporel à la qualité irréprochable

Présidentielle 2022

Le débat de la semaine

Législatives 2022

Vosges du Sud

Plan local d'urbanisme intercommunal : les communes connaissent leurs capacités foncières

Lors du dernier comité de pilotage pour le futur plan local d'urbanisme intercommunal, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud ont validé la clé de répartition des 60 hectares urbanisables pour les quinze ans à venir.

Par **Laurent ARNOLD** - 31 janv. 2022 à 19:06 - Temps de lecture : 2 min



La clé de répartition pour les 60 hectares urbanisables dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal a été validée par les élus des 22 communes des Vosges du Sud. Photo d'illustration ER /Michael DESPREZ

Quelles seront les capacités d'urbanisation des 22 communes de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) dans le contexte du futur plan local d'urbanisme intercommunal ([PLUi](#)) en cours d'élaboration ? Lors du comité de pilotage de la semaine dernière, les élus ont validé la clé de répartition des 60 hectares urbanisables les quinze prochaines années.

Trois critères

« Nous sommes restés sur cette [trajectoire](#) qui correspond à la création de 60 logements par an », rappelle Christian Canal, vice-président en charge de l'urbanisme.

Si les chiffres ne sont pas encore officiels, on sait déjà que sur ses 60 hectares à urbaniser, 19 le seront pour les trois communes « pôles » à savoir Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château, les 41 autres hectares étant dévolus aux 19 autres communes. Trois critères entrent en jeu pour la répartition entre chaque commune. « La population des ménages en 2018, les constructions réalisées en 2022-2021 et les équipements que comptait chaque commune en 2020 », détaille Christian Canal. « Au final, chaque commune obtient un coefficient. »

Chaque commune connaît dorénavant son potentiel alors qu'en moyenne « chacune avait proposé environ le double ». Il s'agit donc maintenant pour les municipalités de travailler à réduire ces projections pour se rapprocher au plus près de la clé de répartition fixée. « Nous avons eu des retours sur le zonage des zones humides, des zones de glissements de terrain. Autant d'aides à la décision », remarque le vice-président. Les communes devront aussi intégrer que tous les terrains utilisés depuis le 24 août dernier entrent dans leur potentiel d'urbanisation. « Il ne faut pas oublier de prendre cette donnée en compte », insiste Christian Canal.

Débat des lecteurs

7 débatteurs en ligne

Mise aux normes en 2027

L'objectif de la CCVS est de pouvoir arrêter un plan d'ici à la fin de l'année avant une période d'enquête qui devrait permettre d'entériner le PLUi en 2023. Ce plan devrait toutefois connaître une mise aux normes à la fin 2027 du fait de la mise à jour du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires en 2024 et du schéma de cohérence territorial en 2027. Si on ajoute les restrictions de la loi Climat et Résilience qui n'entrent pas pour l'heure dans le cadre fixé au PLUi, il apparaît que les différents acteurs bénéficient d'une fenêtre d'opportunité pour les quatre prochaines années.

Christian Canal prévoit que « cela va bouger en matière d'urbanisme dans les prochaines années. Si la conjoncture suit, il pourrait y avoir un regain d'intérêt pour créer de l'habitat. »

Politique

Société



À LIRE AUSSI

Le nouveau jeu de construction qui rend tout le monde accro. Pas

 Podcast. La tempête de 1999

Riervescemont

Surface constructible dans le PLUI : la colère des habitants

A l'occasion de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui doit entrer en vigueur en 2023, 20 ares de surface constructible ont été attribués sur 15 ans à Riervescemont par la Communauté de communes des Vosges du Sud. Trop peu, selon des habitants.

Par **L'Est Républicain** - 05 mars 2022 à 18:01 - Temps de lecture : 2 min



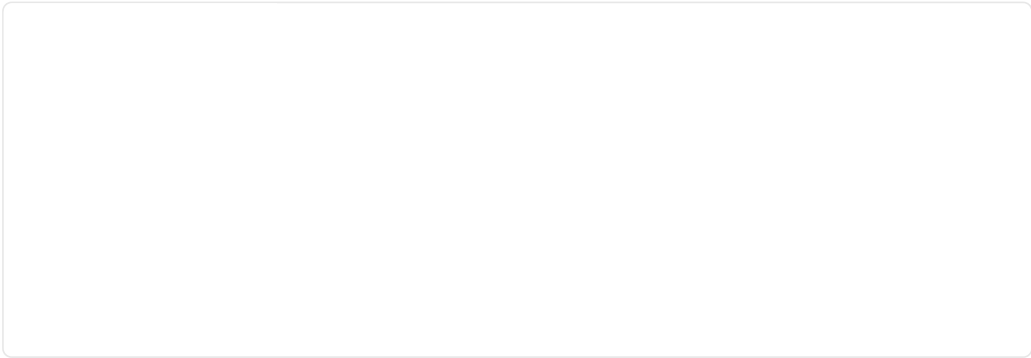
La commune s'inquiète pour son développement futur.

Vendredi, le maire Fabien Canal a convié ses administrés à une réunion publique en mairie pour évoquer le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Une petite vingtaine d'habitants, dont quelques élus, a répondu présent.

Le maire, après avoir rappelé la genèse du PLUI, débuté en 2017, dont la gestion du dossier relève de la compétence de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), a abordé la phase la plus sensible, qui est le zonage, et dont le bouclage doit se faire sous environ un mois. Le PLUI devrait entrer en vigueur en 2023.

L'annonce par le maire de la surface constructible attribuée à la commune a suscité des mécontentements dans l'assistance, bien que le calcul ne vienne pas de lui mais du travail effectué et piloté au sein de la CCVS, qui met en place des orientations nationales.

En effet, 20 ares sur 15 ans ont été retenus pour Riervescemont. Le maire explique qu’il va tout faire, avec ses petits moyens, pour faire évoluer cette situation, mais il n’est pas sûr d’être entendu.



« Si on voulait la mort de la commune, on ne s’y prendrait pas mieux ! »

Il n’y a pas eu de constructions depuis 10 ans dans cette petite commune d’une centaine d’âmes, ce qui serait un des éléments expliquant la faible attribution de surface constructible pour les 15 prochaines années.

« Si le niveau des attributions n’évoluait pas, ces 20 ares seront sur des terrains communaux pour éviter les tensions », précise le maire.

L’assemblée s’exprime parfois haut et fort et regrette l’absence de représentants de la CCVS pour expliquer la démarche (même si des réunions publiques ont eu lieu en différents points, mais tous n’ont pas été au courant). Le maire invite tous ceux qui auraient un projet de construction à déposer rapidement leur dossier avant la mise en application des nouvelles dispositions. Il est aussi disposé à accompagner tous ceux qui en auraient besoin.

« Si on voulait la mort de la commune, on ne s’y prendrait pas mieux ! », estime-t-on dans l’assistance. Certains rappellent que leur terrain est un héritage familial et un capital pour leurs enfants mis de côté pour les années futures. Les échanges parfois tendus ont montré l’incompréhension de telles décisions et il a été demandé au maire de faire remonter leur mécontentement.

Celui-ci s’est engagé à tenir ses administrés informés au fil des prochaines semaines.

20 ares constructibles pour la commune

Environnement Riervescemont +

À LIRE AUSSI

Du 11 au 14 mars, faites le choix du 100% électrique avec Citroën ë-C4
Citroën | Sponsorisé En savoir plus

À 54 ans, Sophie Marceau est méconnaissable aujourd'hui
Mortgage Credit News | Sponsorisé

Vosges du Sud

Plan local d'urbanisme intercommunal : et si c'était le meilleur plan pour les propriétaires ?

La répartition du foncier par commune dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal fait encore grincer des dents dans des localités des Vosges du Sud. Pourtant en élaborant un tel plan dès maintenant, l'intercommunalité offre aux communes une fenêtre d'opportunité.

Par **Laurent ARNOLD** - 30 mars 2022 à 12:30 | mis à jour le 30 mars 2022 à 14:13 - Temps de lecture : 2 min



Si la répartition de la capacité foncière entre les communes dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal fait des mécontents, c'est le meilleur scénario qui s'écrit pour les propriétaires. Photo d'archives ER

Il y a une vingtaine de jours, le maire de Rougegoutte Guy Miclo organisait une [réunion publique](#) pour échanger sur la capacité de foncier constructible attribuée à la commune dans le cadre de la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Dans les faits, [la clé de répartition](#), validée par les élus des 22 communes de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), offre un potentiel de 4,1 hectares (ha) à la commune (dont 2,3 ha de dents creuses) contre 13,2 ha jusqu'à présent. En clair, il faudra à la commune travailler à la réaffectation de 9,1 ha.

Loi Climat et Résilience

La pilule est certes dure à avaler mais la question est de savoir si sans le Plui menée par la CCVS la situation serait plus enviable pour Rougegoutte comme pour les autres communes telle [Riervescemont](#). Car à y regarder de plus près, en se montrant pionnière dans la création d'un PLUi, la CCVS pourrait bien offrir une fenêtre d'opportunité à ses communes membres. « Si les communes devaient faire leur plan local, elles auraient la même problématique voire pire », résume Jean-Luc Anderhueber, président de la CCVS.

En effet, le PLUi des Vosges du Sud passera (pour l'heure) à travers les fourches caudines de la loi Climat et Résilience qui prévoit le zéro artificialisation à l'horizon 2050. « Si on s'en tient à ce texte, cela supposerait de baisser de 30 % notre capacité urbanisable », calcule Christian Canal, vice-président à la CCVS en charge de l'urbanisme. Il faudrait donc passer de 60 à 41 ha.

Pour rappel, le PLUi prévoit 60 ha urbanisables pour les quinze prochaines années, répartis pour 19 ha sur les trois « pôles » que sont Giromagny, Etueffont et Rougemont-le-Château, et pour 41 ha sur les 19 autres communes. Or comme le relève encore Christian Canal, le schéma de cohérence territorial (Scot) préconise une répartition de 50 % des capacités pour les pôles. Dans les faits, il aurait donc fallu attribuer 30 hectares aux trois pôles, soit 11 ha en moins dans le gâteau de 19 communes, choix que n'a pas retenu la CCVS au milieu d'une jungle de textes et de règlements sur lesquels elle n'a aucun levier d'action.

Fenêtre jusqu'en 2027

Et d'autres interventions sur le plan sont à prévoir d'ici 2027 quand il faudra répondre aux normes du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mis à jour en 2024 et du Scot mis à jour en 2027. « Et rien ne dit que de nouveaux

textes ou loi ne viennent encore se superposer », avance le président de la CCVS qui souhaite que le PLUi soit bouclé fin 2023.

Pour les propriétaires qui pourraient perdre du patrimoine, il n'est donc pas encore trop tard. Mais il ne faudra pas tergiverser.

Economie Immobilier +

À LIRE AUSSI

À découvrir sur Blancheporte : -40% sur toute votre commande* avec le code 899007

Blancheporte.fr | Sponsorisé

Acheter

La formation en ligne ne s'adresse pas qu'aux étudiants !

26 Academy | Sponsorisé

Ne faites plus cette erreur de choix de vin ! 3 astuces d'un chef sommelier

Nature et Vin | Sponsorisé

En savoir plus

En Avril, faites le choix du 100% électrique av...

Citroën | Sponsorisé

En savoir plus

Vous roulez moins de 8000 km/an ? Cliquez ici !

Axa | Sponsorisé

Devis en ligne

Présidentielle 2022

Législatives 2022

Rougegoutte

Plan local d'urbanisme intercommunal : « On se doit de présenter l'avancée du dossier »

Dans le dossier de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, l'heure est à l'apaisement entre l'intercommunalité et la municipalité. Pour le maire Guy Miclo, il s'agit surtout d'informer au mieux les habitants sur l'avancée du projet.

Par **Laurent ARNOLD** - 10 avr. 2022 à 16:30 - Temps de lecture : 3 min



La municipalité attend de savoir les résultats des analyses de sols afin de se pencher à nouveau sur la répartition des terrains constructibles pour coller au futur PLUi. Photo d'illustration ER /Christine DUMAS

La réunion publique qu'a organisée la municipalité de Rougegoutte le 9 mars dernier au sujet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) n'avait « rien de polémique », rappelle d'emblée Guy Miclo, maire de Rougegoutte. « Le conseil municipal avait demandé la tenue d'une telle réunion afin d'informer les propriétaires de l'évolution de leurs biens », résume-t-il.

Crispation

Il faut dire que l'élaboration de ce PLUi crispe particulièrement dans la commune. L'an dernier, la municipalité avait entrepris un travail sur son plan local d'urbanisme, réduisant de 25 à 13 hectares son potentiel de terres encore constructibles, et ce afin de se préparer au futur PLUi. La clé de répartition du potentiel de 60 hectares pour l'ensemble du périmètre de la communauté de communes des Vosges du Sud a été ensuite établie et votée par les élus en janvier. Ainsi Rougegoutte sait qu'elle pourra compter sur 4,1 hectares de surfaces constructibles, dont 2,3 hectares en

dents creuses, pour les quinze prochaines années. Si on enlève ces dents creuses, il reste donc 1,8 hectare à répartir.

Le « souci de l'équité »

« C'est un casse-tête. Et nous voulons faire cela avec le souci de l'équité pour tous les propriétaires. D'où cette réunion », insiste Guy Miclo. Pour l'heure, la municipalité a réduit le linéaire des surfaces. Jusqu'ici, on pouvait prétendre construire jusqu'à 80 mètres de la route attenante à la surface. Ce sera dorénavant 40 mètres et la mesure est déjà appliquée pour les demandes de constructions qui arriveraient avant la finalisation du PLUi. « Cela a permis d'arriver à un potentiel de 7,5 hectares », précise le maire. Soit 3,4 hectares encore en trop par rapport au potentiel fixé par le futur PLUi.

Études en avril et mai

La prochaine étape sera les conclusions de l'analyse des sols qui déterminera notamment les zones humides. « Les études vont se tenir en avril et en mai », précise Christian Canal, vice-président à la CCVS en charge du dossier du PLUi. Les conclusions vont certes exclure des parcelles mais certainement pas autant que nécessaire pour atteindre les 4,1 hectares. « Nous réunirons alors la

commission urbanisme pour faire un état des lieux », note encore le maire. Et là encore, une réunion d'information devrait être organisée à destination des propriétaires.

Terrains à vendre

Certains propriétaires ont compris que la démarche de garder des terres jusque-là en zone constructible en cas de coup dur était à oublier. « On a remarqué que de nombreux terrains ont été vendus ces dernières années », relève Guy Miclo. Depuis 2016, 23 maisons ont été construites dans la commune.

Et le mouvement pourrait encore s'accélérer afin de profiter d'une fenêtre d'opportunité. Car les nouvelles lois et réglementations qui vont arriver d'ici 2026 et 2027 vont encore réduire les possibilités de la commune. C'est toute la difficulté de faire comprendre cela aux plus en colère.

Politique

Rougegoutte



À LIRE AUSSI

Essayez le style à toute épreuve du nouvel Op...

OPEL | Sponsorisé

J'essaye

Comment réagiriez-vous si la France était

Rougegoutte

Le conseil dit non à la réduction des surfaces constructibles

Après une réduction de 18,52 hectares, la commune de Rougegoutte devrait réduire encore de 2,8 hectares ses terres constructibles.

Par **L'Est Républicain**

ct. 2022 à 9:0

T mps d l ctur : 2 min



D puis 20 9 32 mais ns s nt s rti s d t rr t 9 d mand s d'urbanism n c urs. Ph t E

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par !

Je découvre les avantages

Les élus de Rougegoutte réagissent sur le dossier du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) à la suite de deux courriels de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de l'Agence d'urbanisme.

Le conseil municipal considère qu'après une réduction drastique des surfaces constructibles, 18 ha et 52 ares ont été déclassés et affectées en zone agricole ou naturelle, il n'est plus possible de réduire encore de 2,8 ha sans compromettre le développement et l'avenir de la commune.

Le courriel de la CCVS signale que la commune doit trouver des solutions tout comme les autres communes. Celui de l'Agence d'urbanisme stipule qu'il reste 2,8 ha en surplus au regard de l'objectif fixé pour la commune.

Les élus se sont largement exprimés et ont rappelé plusieurs points dont la présence de l'entreprise Motherson qui est un atout économique majeur au sein de la CCVS et qui nécessite une capacité locative indispensable. Cette entreprise a autant de salariés que la commune ne compte d'habitants.

Le PLU (plan local d'urbanisme) avait un potentiel de 26,5 ha de terres constructibles avec peu de propriétaires qui souhaitaient vendre. Aujourd'hui, les offres de terrain à bâtir ont explosé, par crainte de

Chère abonné(e), perdre son patrimoine face à la réduction conséquente des terres constructibles dans le dossier du PLUI.

Je découvre les avantages

Vent debout contre la communauté de communes

Le maire Guy Miclo rappelle « toutes les rues de la commune sont viabilisées en eau, gaz, électricité, téléphone et assainissement. Nous avons acquis des terrains pour permettre en 1989 et 1995 la construction de 43 logements par Territoire Habitat en raison de la présence d'un gros équipementier automobile, aucun de ces logements n'est vacant. » Et d'ajouter que « depuis 2019, 32 maisons ont été construites sur 6,5 ha ares et 19 certificats d'urbanismes ont été déposés, en réduisant nos surfaces constructibles, nous compromettons notre avenir et notre développement... ».

Les élus ont travaillé activement pour réduire les surfaces des terrains constructibles, mais ne sont pas arrivés à l'objectif demandé par la CCVS.

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce et décide de maintenir le zonage qui a été proposé et ne réduira pas encore, la surface des terres constructibles.

Politique

Conseil municipal



À LIRE AUSSI

Chère abonnée, chère abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par Goodies & Objets Publicitaires

Goodies Pub | Sponsorisé

Je découvre les avantages

Vosges du Sud

Plan local d'urbanisme intercommunal : un long fleuve (pas) tranquille

La commune de Rougegoutte a décidé de ne plus réduire son potentiel de terres constructibles pour atteindre les objectifs fixés par le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration. Un énième épisode dans ce dossier que regrette l'exécutif de la CCVS.

Par **Laurent ARNOLD** - 24 oct. 2022 à 22:00 - Temps de lecture : 3 min



Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par

Entre la communauté de communes des Vosges du Sud et la commune de Rougegoutte, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal est un sujet qui divise. Photo d'illustration ER /Christine DUMAS

Je découvre les avantages

« La commune de Rougegoutte donne l'impression que la communauté de communes des Vosges du Sud [CCVS : N.D.L.R.] fait la loi. Il n'en est rien mais on se doit de l'appliquer. » Président de la CCVS, Jean-Luc Anderhueber rappelle le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours de construction à l'échelle de l'intercommunalité alors que le conseil municipal de Rougegoutte a pris au début du mois une délibération où les élus ont décidé de « cesser de réduire encore les terres constructibles de 2,8 hectares ».

Équité

Dans le cadre du PLUI, la commune de Rougegoutte se doit d'atteindre un potentiel de terres constructibles de 4,1 hectares comme le veut la clé de répartition entre les 22 communes de la CCVS approuvée à l'unanimité en début d'année. Bien loin des 25 hectares qu'offrait jusque-là le plan local d'urbanisme de la commune instauré en 2004.

Le sujet a donné lieu déjà à de nombreux échanges entre la commune et la CCVS qui souhaite pouvoir mettre en action le PLUI à compter de 2024. Si en avril dernier, il manquait encore 3,4 hectares, les études pour

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS
par déterminer les zones humides auraient pu servir de juge
de! paix. Mais les conclusions n'ont pas permis de revoir
Je découvre les avantages le chiffre à la baisse.

Aussi la CCVS ainsi que l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort ont demandé en septembre à la commune de trouver des solutions pour atteindre cet objectif avec la réponse que l'on connaît. Ce nouvel épisode laisse une nouvelle fois l'exécutif de la CCVS perplexe. « Toutes les étapes ont été validées ensemble en conférence des maires », rappelle le président qui souligne que la politique a été claire sur ce dossier : « L'équité entre les 22 communes. » Le vice-président en charge du PLUI, Christian Canal, note que si n'importe quelle commune se devait de réaliser actuellement son PLU « le scénario serait encore moins favorable que celui qu'offre le PLUI ». Ce dernier répète d'ailleurs que la réglementation ne va faire que se durcir notamment en 2027.

Quelle suite ?

Reste maintenant à savoir quelle suite va être donnée. « Si une commune ne rentre pas dans le PLUI, il ne pourra pas être signé », confirme Christian Canal. « Nous allons en appeler au préfet et aux services de l'État pour expliquer et mettre en application la loi », ajoute Jean-Luc Anderhueber. « On a fait tout ce qu'on pouvait faire pour expliquer le PLUI. »

Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS par **Je découvre les avantages**

« On ne peut pas faire plus », se défend le maire de Rougegoutte, Guy Miclo, rappelant que la commune a déjà réduit de 18,52 hectares son potentiel et a encore

réduit de 40 à 30 mètres la distance depuis la limite communale bordant la voie et le fond des zones constructibles. « Dans un souci d'équité, je ne sais pas comment faire plus. Je ne veux pas apparaître comme celui qui favorise l'un aux dépens de l'autre. »

« On sait que c'est compliqué pour toutes les communes », reconnaît encore Jean-Luc Anderhueber qui rappelle que la CCVS a laissé le choix aux communes dans les arbitrages. Une histoire de choix donc.

« On a fait tout ce qu'on pouvait faire pour expliquer le PLUI »

Jean-Luc Anderhueber, président de la CCVS

Politique

Étueffont



À LIRE AUSSI

10 Poignet élastique personnalisable...

Goodies Pub | Sponsorisé

Les hôtesse de l'air disent qu'il ne faut jamais

investing.com | Sponsorisé

Chère abonnée, par abonné, découvrez les avantages exclusifs réservés à VOUS
par **Bilal Hassani**

Half Eddie | Sponsorisé

Je découvre les avantages

Rougegoutte

Plan d'urbanisme : sortir de l'impasse

L'Est Républicain - 27 janv. 2023 à 16:44 - Temps de lecture : 1 min

Le Plan local d'urbanisation intercommunal (Plui) de Rougegoutte n'est toujours pas ratifié en raison d'un désaccord entre le conseil municipal et la communauté de commune des Vosges du Sud (CCVS).

Le village a vu dans le cadre du projet de Plui, ses terres constructibles réduites de 18,5 hectares. Il est demandé à la commune de réduire encore de 2,8 hectares.

Après rencontre avec le préfet et un travail avec la Direction départementale des territoires, le conseil municipal a réexaminé le zonage et fera des propositions pour sortir de l'impasse.

A lire aussi
Chère abonnée, cher abonné, découvrez les avantages exclusifs dénichés pour VOUS
par - **Gymnase de Giromagny : les élus veulent des chiffres**
Je découvre les avantages

Vosges du Sud

Plan local d'urbanisme intercommunal : « Rougegoutte doit arrêter de faire semblant de ne pas comprendre »

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a donné lieu à un nouveau débat lors de la dernière séance communautaire des Vosges du Sud. Le dossier n'avance plus dans l'attente du retour de la commune de Rougegoutte. Avec des conséquences multiples.

Laurent ARNOLD - 16 déc. 2022 à 16:41 | mis à jour le 16 déc. 2022 à 19:03 - Temps de lecture : 3 min



En ayant décidé de cesser de réduire son potentiel de terres constructibles, la commune de Rougegoutte bloque l'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Photo d'illustration ER /Michael DESPREZ

En se lançant en premier dans le département dans la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) savait qu'elle essuierait les plâtres dans ce dossier complexe. Mais peut-être pas autant.

Un coût de 800 000 € pour la CCVS

Certes, le dossier a donné lieu à des crispations, des explications répétées mais il a avancé bon an mal an. Une fois la clé de répartition pour les 22 communes établie et approuvée, les communes se sont attelées au plus ardu : rentrer dans le cadre de cette clé pour répondre aux lois et réglementations. Chose faite, si ce n'est à Rougegoutte, où le sujet s'est transformé depuis un an en un bras de fer entre la commune et l'intercommunalité. La commune, qui se doit de définir, sur les zones où cela est possible, le potentiel de 4,1 hectares de terres constructibles, a décidé en octobre dernier de « cesser de réduire encore les terres constructibles de 2,8 hectares ».

Invité à faire un point de situation sur le PLUI mardi soir lors de la séance communautaire, Christian Canal, vice-président en charge du dossier, aura manié le sens de la formule. « Où en est-on ? C'est toujours la même chose : on attend toujours Rougegoutte », a-t-il résumé. « Il y a une loi, certes contraignante, mais Rougegoutte doit entrer dans ce cadre. Sinon le PLUI ne sera jamais signé. »

Lancé voilà sept ans, [le dossier du PLUI](#) a déjà coûté « 800 000 euros. Il faut arrêter la rigolade », s'est énervé le président de la CCVS Jean-Luc Anderhueber. « Il y a une volonté manifeste du maire de ne pas faire ce qui est demandé. »

« Il faut arrêter de faire semblant de ne pas comprendre », remarque Christian Canal, qui rappelle qu'un comité de pilotage est prévu fin février afin d'acter le zonage. « Je compte sur Rougegoutte », en appelle-t-il encore se disant toujours prêt à revenir au conseil pour faire œuvre d'explication. Et d'insister : « Si Rougegoutte devait faire son plan local d'urbanisme seule, la commune aurait encore moins que ce que qu'elle a dans le PLUI. » La fameuse [fenêtre d'opportunité](#).

« Obligés de bloquer des projets en attendant le PLUI »

Alors que le premier adjoint de Rougegoutte Florent Monchablon relevait « le ton agressif du président qui ne s'inscrit pas dans le dialogue », Jean-Luc Anderhueber confirmait qu'il y avait chez-lui « beaucoup d'exaspération. C'est un dossier où l'on a perdu beaucoup de temps. Et qui bloque les communes qui ont un règlement national d'urbanisme. »

Maire de Chaux, Jacky Chipeaux notait « les effets de bord » provoqués par cette situation. « On se retrouve obligés de bloquer des projets en attendant le PLUI. »

Vendredi, on apprenait que la préfecture a désigné un médiateur pour faire sortir au plus vite de l'ornière ce dossier.

[Politique](#)[Giromagny](#)

À LIRE AUSSI

Your Honor Saison 2

CANAL+ | Sponsorisé

Envie de rencontrer des femmes de plus de 50 ans près de Schiltigheim ?

DisonsDemain | Sponsorisé

[S'inscrire](#)

Hyundai donne du pouvoir à votre monde

Hyundai | Sponsorisé

> Politique

Vosges du Sud

Réunions publiques PLUI

L'Est Républicain – 30 juil. 2023 à 18:32 – Temps de lecture : 1 min

|

La Communauté de Communes des Vosges du Sud informe qu’elle proposera à la rentrée, 3 réunions publiques afin de présenter le projet de règlement et de zonage aux habitants.

La première est programmée le mardi 12 septembre à 19 h à l’EISCAE à Etueffont. La deuxième est prévue le lundi 18 septembre à 19 h à l’espace de la tuilerie à Giromagny. La troisième se déroulera le jeudi 21 septembre à 19 h à la salle communale de Lachapelle sous Rougemont.

Se renseigner : Communauté de communes des Vosges du Sud – 26 bis Grande Rue – 90170 Etueffont

Téléphone 03 84 54 70 80 – Site internet : <https://www.ccvosgesdusud.fr/>

Politique

Rougemont-le-Château

+

À LIRE AUSSI

Découvrez PEUGEOT 2008

Peugeot | Sponsorisé

En savoir plus

Emmanuel Macron : il s'offre une baignade en mer à 60.000 euros

Capital | Sponsorisé

Mort de Michel Cordes : Laurent Kérusoré met fin à une terrible rumeur concernant ses funérailles

Femme Actuelle | Sponsorisé

Envie de rencontrer des femmes de plus de 50 ans près de Anjoutey ?

DisonsDemain | Sponsorisé

S'inscrire

Les villes où il fait bon vivre en France

Petit Futé | Sponsorisé

Laeticia Hallyday séparée de Jalil Lespert ? La raison de leur rupture aurait été dévoilée

OhMyMag | Sponsorisé

Une mère donne naissance à des triplés - mais quand le médecin voit leurs visages, il n'en croit pas ses yeux !

Soo-healthy.com | Sponsorisé

Photos. Ils se sont dit "oui" : découvrez les mariés du week-end dans le Lunévillois

L'Est Républicain

Photos. Ils se sont dit "oui" : découvrez les mariés du week-end de Besançon au Haut-Doubs

L'Est Républicain

Nos dernières vidéos

Mon Beau Village 2023 : à la découverte de Vaucouleurs



Présentation du Plan local d’urbanisme intercommunal

Une réunion publique se tiendra le 12 septembre prochain à l'EISCAE pour informer les habitants de l'avancée les travaux de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Deux autres rencontres se dérouleront encore à Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont.

L'Est Républicain – 04 sept. 2023 à 22:05 – Temps de lecture : 1 min



Pourra-t-on construire un jour sur les terrains derrière la piscine d'Etueffont ?

La Communauté de Communes des Vosges du Sud invite la population d’Etueffont et des communes voisines à participer à une réunion publique le 12 septembre à l’EISCAE à 19 heures pour l’informer de l’avancée des travaux de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi). Dans son invitation, elle dit souhaiter que la population soit nombreuse à venir « échanger avec les élus et les urbanistes à ce sujet ». Le sujet est effectivement d’importance dans la mesure où il conditionne pour l’avenir les possibilités d’urbanisation dans nos villages. En un mot, où sera-t-il possible de construire et à quels critères ces constructions nouvelles devront répondre ? À cette occasion elle précise qu’il s’agit d’une présentation générale du zonage et du règlement mais que « les problématiques individuelles ne pourront être abordées » lors de cette rencontre. Deux autres réunions publiques se tiendront à Giromagny le 21 septembre à 19 heures espace de la Tuilerie et le 23 à Lachapelle-sous-Rougemont à 19 heures Salle des associations.

Environnement

Étueffont



À LIRE AUSSI

Si votre chien se lèche les pattes (faites-le tous les jours)

Petsy Labs | Sponsorisé

En savoir plus

Un chien regarde chaque jour dans un collecteur d’eaux pluviales - Les passants sont surpris après l’avoir ouvert

Housediver | Sponsorisé

Sheila dévoile son compagnon et vous le reconnaîtrez facilement

Sunday Digest | Sponsorisé

Booder révèle sa compagne et vous la reconnaîtrez facilement

Sport Pirate | Sponsorisé

Liste des 15 chiens les plus paisibles

BrainSharper | Sponsorisé

Anne-Claire Coudray a été mariée avec lui pendant tout ce temps

Doctor Report | Sponsorisé

“TPMP” : Cyril Hanouna dévoile le salaire de Ségolène Royal en tant que chroniqueuse

Capital | Sponsorisé



> Environnement

 Podcast. La tempête de 1999

Étueffont

Plan d’urbanisme : les bonnes dates pour les réunions d’information

L'Est Républicain – 08 sept. 2023 à 17:42 – Temps de lecture : 1 min

 | 

Dans notre édition de mardi 5 septembre, nous avons publié les dates de présentation par la Communauté de communes des Vosges du Sud de trois réunions publiques au sujet du Plan local d’urbanisme intercommunal. Deux de ces dates étaient malheureusement écartées.

Ces réunions se tiendront à Etueffont mardi 12 septembre à 19 h à l’Eiscaie, 26, bis Grande-Rue ; à Giromagny le lundi 18 septembre à 19 h à l’Espace de la Tuilerie, rue des Prés-Heyds ; et à Lachapelle-sous-Rougemont le jeudi 21 septembre à 19 h au 11, rue du Général-de-Gaulle. Toutes nos excuses.

Environnement

Étueffont



À LIRE AUSSI

Thierry Roloff confirme une nouvelle familiale dévastatrice

Free Hub | Sponsorisé

Installer un monte-escalier, combien ça coûte ?

Portail de Comparaison | Sponsorisé

En savoir plus

Laissez-vous séduire par la douceur de Marbella

Côte d'Azur | Sponsorisé

Nouveaux appartements pour seniors à Anjoutey- Jetez un coup d'œil !

Maison de Retraite | Sponsorisé

Cliquez ici

Notre Catalogue ALDI !

ALDI | Sponsorisé

En savoir plus



Combien coûte un monte-escalier ?

Portail de Comparaison | Sponsorisé

En savoir plus

Comment avons-nous pu ignorer ce grand secret japonais en matière de nettoyage ?

Sonoma | Sponsorisé

Meurthe-et-Moselle. Une élue locale tuée dans un accident de la route

L'Est Républicain

Billet. Canicule : à Pontarlier, un record de chaleur historique est tombé ce dimanche

L'Est Républicain

Nos dernières vidéos

Livre sur la Place : Les visiteurs nous livrent leur déception littéraire

> Politique

Vosges du Sud

Où en est le futur plan local d’urbanisme intercommunal ?

La communauté de Communes des Vosges du Sud a prévu trois réunions publiques pour exposer aux habitants de son territoire l'avancement du plan local d'urbanisme intercommunal. La première s'est tenue mardi dernier à Etueffont.

L'Est Républicain – Hier à 18:45 – Temps de lecture : 2 min



Cent personnes ont assisté à cette première réunion publique à propos du futur PLUi le 12 septembre.

La question du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) est d’importance, car les décisions qui seront prises prochainement conditionneront l’avenir des villages. Dans ce nouveau cadre normatif nécessairement contraignant, comment vont-ils pouvoir se développer et quel seront le impact sur la vie quotidienne de leurs habitants ?

Plan de zonage exposé

Le public l’a bien compris. C’est en nombre qu’il s’est déplacé à l’Eiscae pour la première des trois réunions organisées par la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) pour suivre l’exposé du projet du plan de zonage du territoire de la CCVS et du règlement du futur PLUi.

Six élus intercommunautaires, deux agents de l’Agence d’urbanisme du Territoire de Belfort, deux fonctionnaires de la Direction départementale des Territoires et deux fonctionnaires intercommunaux avaient fait le déplacement. Pendant deux heures ils ont expliqué le travail accompli depuis 2017, les enjeux, les difficultés rencontrées et les arbitrages retenus. Ils ont expliqué que leurs décisions avaient été prises dans le strict respect des lois et des règlements avec pour seule motivation l’intérêt général.

Des classements contestés

Face à eux, la salle était composée d’habitants venus s’informer mais aussi de propriétaires fonciers ou de représentants de commune insatisfait de ces arbitrages, notamment en matière de construction. Les particuliers qui ont pris la parole ont mis en avant leur sentiment de ne pas avoir été informés suffisamment tôt des procédures engagées et de la possibilité d’être entendus avant que les décisions ne soient prises et d’être mis ainsi devant le fait accompli.

Le président Jean-Luc Anderhueber, tout en prenant acte de leur frustration, a rappelé les différentes réunions organisées depuis 2017, les messages d’information diffusés et la possibilité qu’ils avaient eue de s’informer auprès de leur mairie et des services de la CCVS.

Les deux anciens maires d’Etueffont, Gérard Guyon et René Bazin ainsi que le maire actuel Alain Fessler se sont élevés contre les décisions de classer certains terrains appartenant à la commune en zone humide, les rendant ainsi inconstructibles. Le vice-président en charge du dossier, Christian Canal, a rappelé que ces décisions avaient été prises à la suite de sondages dont les résultats étaient sans équivoque.

> Environnement

 Podcast. La tempête de 1999

Vosges du Sud

Le plan local d’urbanisme intercommunal suscite le débat

L'Est Républicain – 20 sept. 2023 à 18:26 – Temps de lecture : 2 min

 | 

Les représentants de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont exposé l’avancée du plan d’aménagement du développement durable (Padd) qui fixera pour les 15 années à venir les zones constructibles. 150 personnes ont assisté à cette réunion publique lundi soir, salle de la Tuilerie à Giromagny.

Explications

Le plan local d’urbanisme intercommunal (Plui), revêt une importance capitale pour l’avenir des villages, leur développement futur, l’impact sur la vie de leurs habitants et le devenir patrimonial des propriétaires terriens. Ce drage fixé par l’État, sa déclinaison par intercommunalité n’est pas sans créer des tensions.

Le président Jean-Luc Anderhueber est revenu sur les débuts des travaux du Plui tandis que le vice-président, Christian Canal, a rappelé quelques éléments techniques et réglementaires ainsi que le projet du plan de zonage et son règlement.



Une bonne quinzaine d’élus, de représentants de l’Agence d’urbanisme, de fonctionnaires de la Direction départementale des territoires et de représentants techniques de la CCVS, dont six d’entre eux, ont tenté d’expliquer, pendant deux heures, avec des projections peu lisibles vu la petitesse de l’écran dans cette grande salle de la Tuilerie, sans toujours convaincre, les enjeux et les arbitrages retenus à ce stade du dossier. Tous ont évoqué le respect des lois et des règlements.



Contestations et incompréhensions

Il est vrai que ce dossier est complexe, technique, avec un vocabulaire et des sigles que les habitants ont parfois peine à comprendre. Ce qui n’a pas empêché les personnes des communes présentes de poser des questions exprimant un mécontentement ou une demande de clarification.

Le maire de Rierscesmont, Fabien Canal, demande des éclaircissements sur le minimum de terrain constructible d’un hectare évoqué dans la présentation. Il ne disposerait aujourd’hui que d’une vingtaine d’ares.

D’autres voulaient savoir à combien s’élèverait le coût de réalisation du Plui...

Nouveau round ce jeudi

Le maire de Rougegoutte, Guy Miclo, a appelé à l’apaisement des relations de travail pour l’avenir et a mis l’accent sur les conséquences pour ceux qui perdent leur patrimoine. Autant de questions pour lesquelles des réponses sont attendues.

La prochaine réunion est prévue ce jeudi 21 septembre salle des associations à Lachapelle-sous-Rougemont.

Environnement

Giromagny



À LIRE AUSSI

Oxybul - IDKids

idkids.com/oxybul | Sponsorisé

Découvrir

Les photos du Studio 54 que vous n’avez jamais vues auparavant

Do It Houses | Sponsorisé

Notre Catalogue ALDI !

ALDI | Sponsorisé

En savoir plus

PEUGEOT 208

>

Politique

Vosges du Sud

Le plan local d’urbanisme intercommunal expliqué

L'Est Républicain – Hier à 19:04 – Temps de lecture : 1 min

|

Les représentants de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS), les services de la Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort, ont expliqué le plan local d’urbanisme intercommunal devant une bonne trentaine de personnes à la salle communale de Lachapelle-sous-Rougemont, jeudi 21 septembre.

C’était la troisième réunion organisée dans le canton de Giromagny. Très peu de questions ont été posées. Après les réunions publiques, les cartes du projet de zonage ainsi que le projet de règlement sont disponibles au siège de la CCVS et dans chaque commune.

Surfer à www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm

Politique

Lachapelle-sous-Rougemont



À LIRE AUSSI

Oxybul - IDKids

idkids.com/oxybul | Sponsorisé

Découvrir

IDKIDS

idkids.fr | Sponsorisé

Découvrir

Après sa perte de poids, Guy Carlier confirme ce que nous savions depuis longtemps

The Chef Pick | Sponsorisé

27 photos gênantes qu'il est difficile d'oublier

Reporter Center | Sponsorisé

Lire la suite

Forfaits mobiles dès 5€99. Disponible avec Esim

Prixtel | Sponsorisé

En savoir plus

Des robes courtes pour la fête qui ne manqueront pas de faire tourner les têtes

Robes | Liens de recherche | Sponsorisé

Recherchez

Forfait Prixtel 100Go à 9€99. Disponible avec Esim

Prixtel | Sponsorisé

En savoir plus

Photos. En images, l'accident de l'avion de tourisme allemand à Seichamps

L'Est Républicain

Photos. Les mariés du week-end dans le Sud meusien

L'Est Républicain

Nos dernières vidéos

Livdeo à Besançon : « Nous sommes le Netflix de l’art français ! »



LES PUBLICATIONS FACEBOOK





Gérer la Page

**Communauté de communes des Vosges du sud**

 Tableau de bord professionnel

 Statistiques

 Espace Pubs

 Créer des publicités

 Paramètres

Autres outils ^

 Meta Business Suite 9 ↗



**Communauté de communes des Vosges du sud**

772 J'aime • 938 followers



Le 8 avril prochain, à 18h, l'AUTB vous invite à participer à un atelier thématique suivi d'un débat à l'Espace la Savoureuse à Giromagny.

« Dans un territoire qui devient essentiellement résidentiel, où les activités de proximité déclinent, l'innovation est nécessaire pour retourner la tendance et faire renaître le local dans l'économie. Plusieurs gisements sont à exploiter, comme les développements issus du numérique, les nouvelles mobilités, le commerce en circuit court, l... **En voir plus**



Vosges du Sud



Nouvelles perspectives pour le développement économique local

Atelier thématique et débat organisés par l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

Lundi 8 avril 2019 à 18h

Espace La Savoureuse à Giromagny

- Les défis de la transition économique dans la CCVS
- L'exemple Ecooparc à Munster, activateur de coopérations économiques locales
- Les espaces économiques en mutation et l'engagement des acteurs de terrain



Création graphique AUTB

Réfléchir ensemble au territoire de demain

www.ccvosgesdusud.fr

tel : 03 84 27 15 98 (Giromagny) - 03 84 54 70 80 (Etueffont)



14 RÉUNIONS PUBLIQUES PLUI

Vous souhaitez connaître l'état d'avancement du projet PLUI sur votre commune, des réunions publiques auront lieu courant septembre sur le territoire communautaire :

lundi 13 sept à 19h30, à Etueffont (salle de l'Eiscaie)

lundi 20 sept à 19h30, à Rougemont-le-Château (foyer rural)

lundi 27 septembre à 19h30, à Giromagny (Espace de la tuilerie)

LES DE LA CCVS - juin 2021

PLUI* DANS LES VOSGES DU SUD, EN SOMMES-NOUS ?

*Plan Local d'Urbanisme



Les réunions publiques qui se sont tenues à l'automne 2019, la CCVS et les communes travaillent à la traduction dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI, les municipalités de mars 2020, et malgré un contexte sanitaire peu propice aux réunions de travail, les élus des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières, de pilotage, qui s'est déroulé en présence en juin 2020. Il a été convenu que les élus travailleraient ensemble à la rédaction du règlement graphique.



MISSIONS COMPOSÉES D'ÉLUS RÉLABORER LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Objectif : définir les règles des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières.



Document de présentation des outils consultable en ligne : www.ccvsvosgesdusud.fr/amenagement-territoire

Assistées par l'Agence d'Urbanisme du T (AURBT), ces 3 commissions se réunissent

5 RÉUNIONS EN MAIRIES POUR ÉTUDIER LE PLAN DE ZONAGE

Président par Christian Canal, Vice-président en charge de l'urbanisme, Jérôme Cremer, responsable urbanisme CCVS. Les projets urbains et des espaces agricoles ou naturels à préserver sont délimités par les communes (en lien avec le PADD).

Écrits dans le diagnostic : sagesdusud.fr/rapport-de-presentations.htm
Les fixés par le PADD : sagesdusud.fr/le-projet-d-amenagement-et-de-developpement-durables-padd.htm

Dans le respect des politiques publiques.

Ces réunions communales ont permis de définir les zones urbaines (ZU), à urbaniser (AU), agricoles (A) et forestières (F). En avril 2021, la CCVS a missionné Escap, bureau d'études spécialisé en environnement, pour la redéfinition du plan de zonage de nombreux secteurs présentés à l'urbanisation. Ces études se dérouleront au cours de l'année 2021.

LE PROGRAMME POUR LES MOIS À VENIR ?

Le travail en commission sur le règlement écrit est en cours de commissions thématiques, afin de répondre aux objectifs de préservation du patrimoine, et économique, de valorisation de l'environnement et du patrimoine naturel.

Le plan de zonage des fin des expertises zones humides. Les élus seront attentifs à la maîtrise de la suite, lorsque la définition des secteurs d'extension urbaine sera aboutie, des réflexions pré-opérationnelles sur ces secteurs afin d'en prévoir un aménagement cohérent sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation.

NOUVELLES RÉUNIONS PUBLIQUES RELATIVES À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET PLUI

Jeudi 20 septembre 2021 à 19h30

ESCAIE à Etueffont

Lundi 20 septembre 2021 à 19h30
Foyer rural à Rougemont-le-Château

Lundi 27 septembre 2021
Espace de la tuilerie à Giromagny



Documents consultables en version papier dans votre mairie et en ligne : www.ccvsvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal

Durant la phase d'élaboration :

- requêtes de concertation disponibles dans chaque commune et au siège de la CCVS.
- par courrier à Monsieur le Président de la CCVS, 26 bis Grande rue 9000 Etueffont.

Après l'arrêt du document :

Une fois l'élaboration (ou rédaction) du PLUI terminée, le projet sera soumis à enquête publique, conforme à l'urbanisme. Dès lors, chacun pourra faire part de ses observations sur le projet de PLUI au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête.

Après de votre mairie : deux élus de chaque commune sont membres du Comité de pilotage (COPIL) PLUI. Après du service urbanisme de la CCVS : plu@ccsvosgesdusud.fr

Édition du plan de zonage des Vosges du Sud
26 bis Grande rue
9000 Etueffont

01 84 54 00 00
urbanisme@ccsvosgesdusud.fr
www.ccvsvosgesdusud.fr

Scénario 2030
AURBT
Escap



L'AVENIR DU TERRITOIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS 🌱

Nous tenons à vous remercier de vous être déplacés aussi nombreux lors des 3 débats participatifs concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est ensemble que nous pouvons construire notre avenir.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la CCVS pour connaître l'état d'avancement du PLUi.

👉 <https://www.ccvosgesdusud.fr/.../plan-local-urbanisme...>



LES PUBLICATIONS Illiwap

Illiwap, un outil pour être informé en temps réel, directement sur smartphone, de l'actualité de la collectivité.

Depuis 2020, la CCVS adhère à l'application Illiwap pour informer ses concitoyens de toute l'actualité des services de la communauté de communes.

**Com com des Vosges du Sud** 
Station certifiée





Accueil Bienvenue sur la page d'accueil de votre station

Nouveau
message
Composer un message 

Messages
332 messages envoyés
Voir les messages envoyés 

5
Administrateurs
Gérer les administrateurs 

1953
Abonnés
Voir les statistiques 

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !



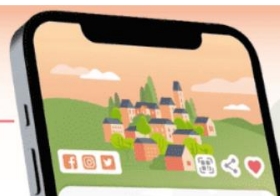
100 % GRATUITE



SANS INSCRIPTION



SANS PUBLICITÉ



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !



COM COM DES VOSGES DU SUD

 26 bis Grande rue 90170 Etueffont France

 03 84 54 70 80

 **Nous contacter**

<http://www.ccvosgesdusud.fr/>



lundi, mardi, mercredi, jeudi :
08h30-12h00 / 13h30-16h30
vendredi :
08h30-12h00
samedi, dimanche :
Fermé

Dans la continuité de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la Communauté de communes des Vosges du sud a organisé courant septembre 2023, la réunion publique PLUI n°4 sur le territoire communautaire, à Etueffont, Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont.

Vous êtes venus nombreux à ces temps d'informations et d'échanges et nous vous en remercions.

Comme indiqué lors de ces réunions, nous vous proposons de découvrir en ligne sur le site internet de la Communauté de communes :

- la présentation de la réunion publique n°4
- le règlement PLUI 2023
- les plans de zonage de votre commune

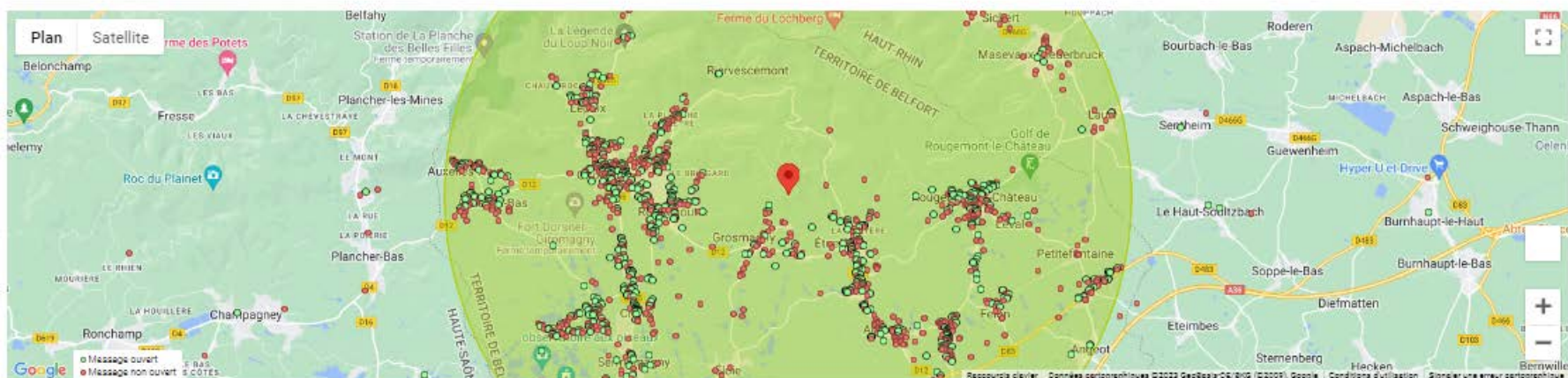
Les documents sont également accessibles en mairie ainsi qu'au service urbanisme de la communauté de communes.



RÈGLEMENT PLUI ET PLANS DE ZONAGE

Suite à la réunion publique
n°4, découvrez :

- le règlement PLUI 2023
- les plans de zonage de
votre commune



[Voir site internet](#) [Contacter par téléphone](#) [Contacter par email](#)

Information 10 km

Message rédigé par: anis.humbrecht@ccvosgesdusud.fr

Rapport d'envoi du message

Notification reçue, message ouvert	1310
Notification reçue, message non ouvert	1815
Notification non reçue, message visible dans l'application	277



REUNIONS PUBLIQUES PLUI

jeudi 2 septembre 2021 à 11:41

Vous souhaitez connaître l'état d'avancement du projet PLUI sur votre commune, des réunions publiques auront lieu courant septembre sur le territoire communautaire :

- lundi 13 sept à 19h30, à Etueffont (salle de l'Eglise)
- lundi 20 sept à 19h30, à Rougemont-le-Château (foyer rural)
- lundi 27 septembre à 19h30, à Giromagny (Espace de la tuilerie)

Retrouvez toute l'information sur le site internet de la CCVS.

Des registres de concertation sont disponibles dans chaque commune et au siège de la communauté de communes.



[Voir site internet](#) [Contacter par téléphone](#) [Contacter par email](#)

Dans la continuité de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la Communauté de communes des Vosges du sud organise une réunion publique PLUI sur le territoire communal, aux dates suivantes :

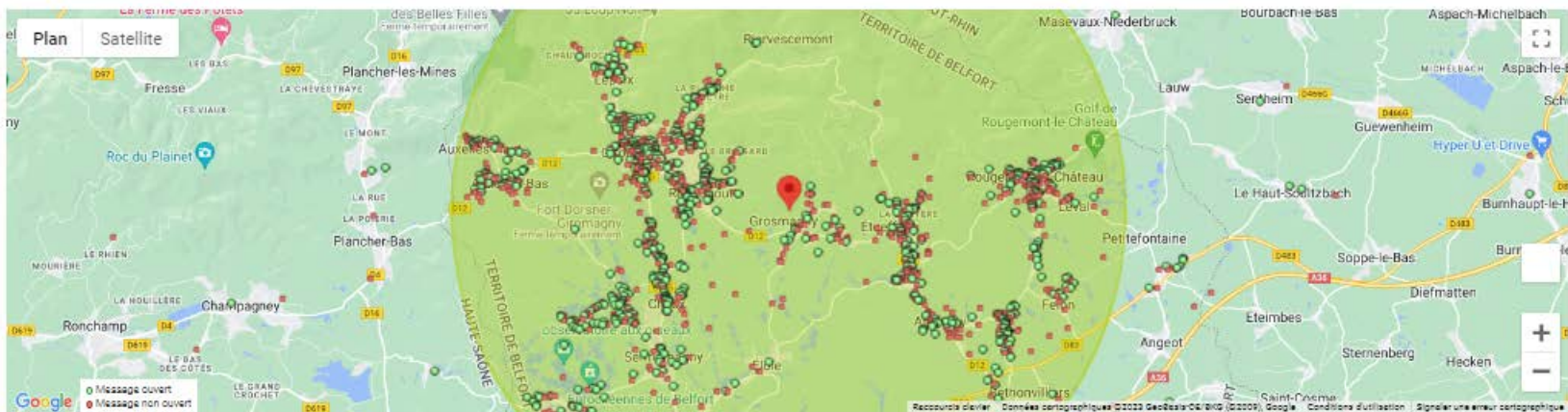
- **Mardi 12 Septembre 2023 à 19h00** - Salle EISCAE à Etuefont (26 bis Grande Rue 90170 Etuefont)
- **Lundi 18 Septembre 2023 à 19h00** - Espace de la Tuilerie à Giromagny (Rue des Prés Heyd, 90200 Giromagny)
- **Jeudi 21 Septembre 2023 à 19h00** - Salle des associations de Lachapelle-sous-Rougemont (11 rue du Général de Gaulle 90360 Lachapelle-sous-Rougemont)

Vous avez donc la possibilité d'assister à la réunion publique PLUI en lieu et date de votre choix, selon vos disponibilités.

Vous êtes invités à venir nombreux afin de vous informer de l'avancée des travaux d'élaboration du PLUI. Les choix des communes en matière de zonage et de règlement à l'échelle intercommunale vous seront présentés. Vous pourrez échanger avec les élus et les urbanistes à ce sujet cependant, les problématiques individuelles ne pourront être abordées lors de ces rencontres.

A l'issue de ces réunions publiques, vous pourrez consulter au sein de vos communes, en mairie, les cartes du projet de zonage ainsi que le projet de règlement. Ces documents seront également consultables au service urbanisme de la communauté de communes (26 bis Grande Rue 90170 Etuefont).

Les réunions publiques sont ouvertes en accès libre, sans inscription préalable.



Information 9 km

Message rédigé par : anais.humbrecht@ccvosgesdusud.fr

Rapport d'envoi du message

Notification reçue, message ouvert	1429
Notification reçue, message non ouvert	1591
Notification non reçue, message visible dans l'application	283
L'utilisateur n'a pas reçu la notification car la fonctionnalité "réception des notifications" a été désactivée dans les paramètres de son téléphone	
Total messages distribués	3271



REUNIONS PUBLIQUES PLUI

lundi 13 septembre 2021 à 12:39

Vous souhaitez connaître l'état d'avancement du projet PLUI sur votre commune, des réunions publiques auront lieu ce mois-ci sur le territoire communal :

- lundi 13 sept à 19h30, à Etueffont (salle de l'Eglise)
- lundi 20 sept à 19h30, à Rougemont-le-Château (foyer rural)
- lundi 27 septembre à 19h30, à Giromagny (Espace de la tuilerie)

Retrouvez toute l'information sur le site internet de la CCVS.

Des registres de concertation sont disponibles dans chaque commune et au siège de la communauté de communes.



Voir site internet

Contacter par téléphone

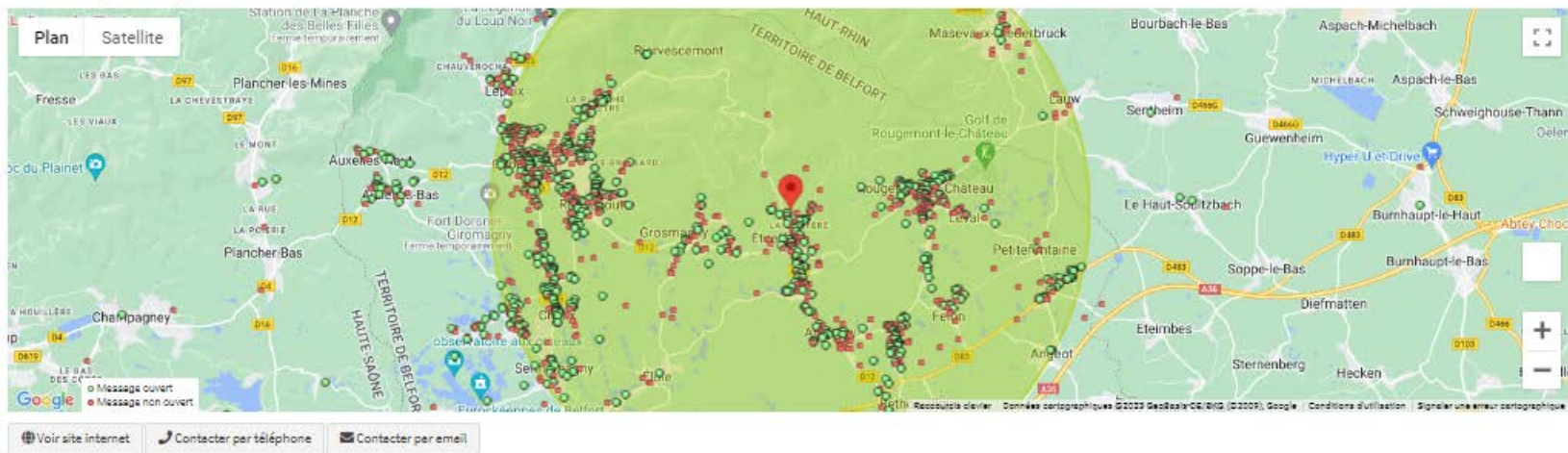
Contacter par email

Message aux abonnés

3 réunions publiques sont prévues en septembre afin de présenter le projet de règlement et de zonage aux habitants :

- Le mardi 12 septembre 2023 à 19h à l'EISCAE à Etueffont
- Le lundi 18 septembre 2023 à 19h à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny
- Le jeudi 21 septembre 2023 à 19h à la salle communale de Lechappelle-sous-Rougemont

Contact et renseignements auprès du service ADS : 03 84 54 72 54



Information 0 km

Message rédigé par : anais.humbrecht@ccvoiesdusud.fr

Rapport d'envoi du message

Notification reçue, message ouvert	1433
Notification reçue, message non ouvert	1348
Notification non reçue, message visible dans l'application	265
L'utilisateur n'a pas reçu la notification car la fonctionnalité "réception des notifications" a été désactivée dans les paramètres de son téléphone	
Total messages distribués	3012

La CCVS informe l'ensemble des habitants du territoire communautaire que trois réunions publiques sont programmées en septembre afin de présenter le projet de règlement et de zonage.

Ces réunions auront lieu :

- **Mardi 12 Septembre 2023 à 19h00** - salle EISCAE à Etueffont
- **Lundi 18 Septembre 2023 à 19h00** - Espace de la Tuilerie à Giromagny
- **Jeudi 21 Septembre 2023 à 19h00** - Salle communale de Lachapelle-sous-Rougemont

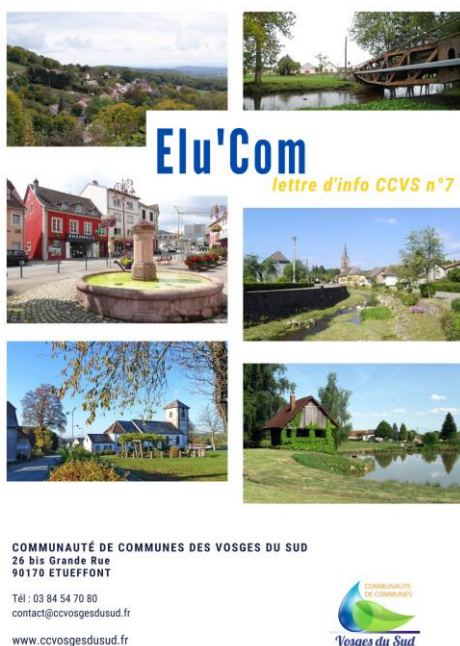
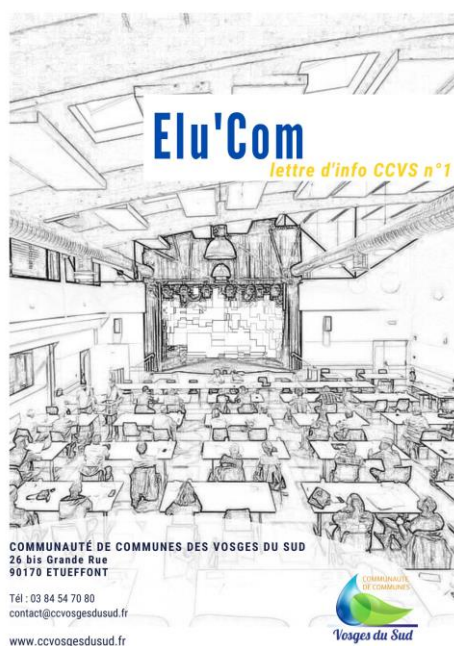
Message aux abonnés

Rapport d'envoi du message

Notification reçue, message ouvert	1063
Notification reçue, message non ouvert	706
Notification non reçue, message visible dans l'application	167
L'utilisateur n'a pas reçu la notification car la fonctionnalité "réception des notifications" a été désactivée dans les paramètres de son téléphone	
Total messages distribués	1901

Le Magazine Elu'Com

L'Elu'Com est une lettre d'information destinée aux élus. Il est distribué à chaque conseiller communautaire en amont des conseils communautaires.



Aménagement du territoire

PLUi

Une communication grand public.

Prochainement, les habitants des Vosges du sud recevront une note relative à l'état d'avancement du PLUi.

Présentation des 3 commissions, réunions en mairies, réunions publiques à venir, la phase de la traduction réglementaire du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se poursuit.

LES NOTES DE LA CCVS - juin 2021

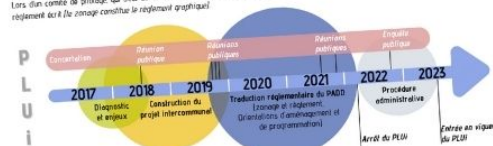


LE PLUi DANS LES VOSGES DU SUD, OÙ EN SOMMES-NOUS ?



*Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis les réunions publiques qui se sont tenues à l'automne 2019, la CCVS et les communes travaillent à la traduction réglementaire des orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi. Suite aux élections municipales de mars 2020, et malgré un contexte sanitaire peu propice aux réunions de travail, les élus se sont mobilisés pour définir les règles des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières. Lors d'un comité de pilotage qui s'est déroulé en septembre 2020, il a été convenu que les élus travailleraient ensemble à la rédaction du règlement écrit du PLUi.



3 COMMISSIONS COMPOSÉES D'ÉLUS POUR ÉLABORER LE RÈGLEMENT ÉCRIT

Objectif : définir les règles des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières.



Document de présentation des outils réglementaires consultable en ligne : www.ccvsvosgesdu-sud.fr/amenagement-territoire/PLUi

Assurées par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Ballart (AUTB), ces 3 commissions se réunissent régulièrement.

ONS EN MAIRIES

ER LE PLAN DE ZONAGE

C'est le président en charge de l'urbanisme, Arnaud Crenel, responsable urbanisme CCVS et les maires des communes les venant, qui ont travaillé ensemble à la définition des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières. Les zones urbaines (ZU) à urbaniser (ZU) agricoles (ZA) et naturelles (ZN) sont définies par les communes les venant, dans le respect des politiques publiques.

IIR ?

Il s'agit d'un plan de zonage qui définit les zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières. Les zones urbaines (ZU) à urbaniser (ZU) agricoles (ZA) et naturelles (ZN) sont définies par les communes les venant, dans le respect des politiques publiques.

IBLIQUES

MENT DU PROJET PLUi

Le 27 septembre 2021 à 19h30, le conseil municipal de la commune de la Haute-Saône a adopté le projet de PLUi. Le 27 septembre 2021 à 19h30, le conseil municipal de la commune de la Haute-Saône a adopté le projet de PLUi.

Un projet de rénovation ?
Mon chauffage me coûte trop cher
J'ai froid dans ma maison

L'association GAÏA ENERGIES vous propose des

Permanences Conseils

Tous les 2ème mardi du mois à Etueffont
de 14h00 à 17h00

Prise de rendez-vous :
03.84.21.10.69 ou contact@gaia-energies.org

CONSEILS NEUTRES, GRATUITS ET INDÉPENDANTS

Gaïa énergies, permanences

Rénovation et changement de chauffage.

A partir du mardi 22 juin, le 2ème mardi de chaque mois, l'association GAÏA ENERGIES tiendra une permanence à Etueffont - EISCAE, salle des associations - pour conseiller et informer la population sur des projets de rénovation et d'amélioration énergétique de l'habitat.

Ces permanences sont totalement gratuites, sur rendez-vous au 03 84 21 10 69 ou contact@gaia-energies.org

Aménagement du territoire

PLUi

Dans la continuité de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes des Vosges du sud a organisé courant septembre 2023, la réunion publique PLUi n°4 sur le territoire communautaire, à Etueffont, Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont.

Les habitants sont venus nombreux à ces temps d'informations et d'échanges.

Comme indiqué lors de ces réunions, les documents administratifs ont été mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes :

- [présentation de la réunion publique n°4](#)
- [règlement PLUi 2023](#)
- [plans de zonage de votre commune](#)

Les documents sont également accessibles en mairie ainsi qu'au service urbanisme de la communauté de communes (aux horaires d'ouverture habituels).

Petite enfance

Permanences relais petite enfance et guichet unique

- Permanence téléphonique et accueil du public sur RDV :

A Etueffont (locaux de la C CVS) :

- lundi : 8h15 - 12h00
- mardi : 8h15 - 12h00 et 13h30 - 16h00
- mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 17h30
- jeudi : 8h15 - 12h00 et 13h30 - 18h00
- vendredi : 8h15 - 12h00 et 13h30 - 16h00

A Giromagny (Espace la Savoureuse)

- lundi : 14h00 - 16h30

- Ateliers d'éveil :

- lundi : 9h00 - 11h00 à Giromagny
- mardi : 9h00 - 11h00 à Étueffont
- jeudi : 9h00 - 11h00 à Rougemont-le-Château (centre de loisirs)
- vendredi : 9h00 - 11h00 à Étueffont



Nouveau : les familles peuvent désormais préinscrire en ligne leur(s) enfant(s) via le formulaire dédié :

<https://framaforms.org/demande-de-preinscription-guichet-unique-ccvs-1689681431>

Mise en compatibilité du POS de Lepuix

Projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au sommet du Ballon d'Alsace.

Pour rappel, l'objectif est de couvrir une zone blanche en téléphonie mobile grâce au projet d'implantation d'une antenne-relais, au lieu-dit "Plain de la Gentiane" au Ballon d'Alsace. Dès lors, le POS de Lepuix doit faire l'objet d'une mise en compatibilité.

- L'enquête publique s'est déroulée du 7 septembre au 9 octobre 2020 inclus.
 - Le dossier soumis à l'enquête publique était déposé dans les locaux de la CCVS à Etueffont et en mairie à Lepuix; consultable en ligne sur le site de la CCVS et accessible sur 1 poste informatique à Lepuix et 1 poste informatique à Etueffont.
 - Les observations et propositions de l'enquête publique pouvaient être enregistrées dans les registres papier tenus à Lepuix et à Etueffont, envoyées par voie postale au commissaire enquêteur, envoyées par courrier électronique sur une adresse dédiée.

Recueil des observations :

- 1 courrier déposé en mairie de Lepuix et annexé au registre papier,
 - 4 observations manuscrites déposées sur le registre papier à la CCVS à Etueffont.
 - 4 permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur qui a reçu 2 personnes.
- Réception du PV du commissaire enquêteur le 14 octobre 2020
 - Réponse du maître d'ouvrage le 29 octobre 2020
 - Avis définitif du commissaire enquêteur
 - Approbation de la déclaration de projet en conseil communautaire, le 24 novembre 2020.

PLUi

Comité de pilotage (COPIL)

Pour rappel, le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement respectueux de l'environnement fixant les règles d'utilisation du sol, sur les 22 communes, applicables à tous.

Le COPIL est au centre du dispositif : il est l'instance de validation et de contrôle de la procédure. Il a pour rôle de faire des choix, d'orienter les décisions, d'assurer le transfert d'informations, le suivi régulier de l'avancement de l'élaboration du PLUi. Il prend en compte les réflexions menées au sein des groupes de travail. Il est composé du Vice-président en charge du PLUi et de deux élus par communes (Maire + 1 élu).

Le 1er COPIL du nouveau mandat s'est tenu le 6 octobre 2020 :

- Reprise du travail PLUi
- Présentation de la démarche
- Organisation et propositions commissions

Le 2ème COPIL, qui aurait dû avoir lieu le 5 novembre, a été tenu en distanciel :

- Présentation du règlement
- Rappel de la loi Montagne
- Mis en place des commissions

Visite aux communes

A ce jour, 3 communes ont été visitées. 4 communes sont programmées.



Magazine CCVS

et

Les Notes de la CCVS



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Vosges du Sud



VOTRE NOUVEAU

*Bulletin
d'information*

N°1

Projets en cours et à venir à la CCVS

Tourisme

La volonté de la collectivité est de pérenniser le partenariat avec Belfort Tourisme qui contribue au développement touristique des Vosges du Sud.

Belfort Tourisme continuera d'assurer la gestion du Point Info de Giromagny (de mi-juin à mi-sept), proposera des animations avec les acteurs locaux et sites touristiques (visites guidées, balades, etc.), développera la promotion et la communication du territoire et autres actions courantes.

En parallèle, l'opération Grand Site est un projet important pour notre collectivité. Le Ballon d'Alsace est officiellement engagé dans une Opération Grand Site. Une démarche, proposée par l'Etat, pour aider les collectivités territoriales à préserver (voir restaurer), gérer, mettre en valeur les sites classés de grande notoriété et à forte fréquentation et enfin mieux accueillir les usagers et visiteurs. Il s'agit de mettre en place un projet de territoire en concertation avec les différentes parties prenantes : communes, communautés de communes, acteurs sociaux professionnels et habitants et de le mener à bien.

La France compte 14 Grands Sites de France labellisés. Le Ballon d'Alsace est à ce jour le premier Grand Site en projet dans l'Est de la France.

Médiathèques intercommunales

Une réflexion est en cours pour une gestion unifiée des 7 médiathèques dès septembre 2017.

Assainissement

Une commission assainissement conduira une réflexion sur l'harmonisation des tarifs pour l'ensemble des habitants des Vosges du Sud. Ceux-ci seront discutés en bureau communautaire puis débattus en conseil communautaire.

Assainissement autonome

Vous n'êtes pas raccordé à un réseau collectif, vous dépendez donc du SPANC (service public d'assainissement non collectif), qui a pour mission le contrôle de conception de votre projet, de réalisation des travaux et du bon fonctionnement des installations existantes.

Vous envisagez des travaux, des subventions peuvent vous être octroyées.

Renseignez-vous !

Assainissement collectif

Diagnostic du réseau et des branchements sur les communes d'Etueffont et Anjoutey

Travaux Rougemont-Lachapelle :

- TC1 en cours sur Rougemont échéance fin mai - début juin 2017
- TC2 réalisation en 2018

Travaux en cours à Rougegoutte : 550 ml et 22 branchements (Avenue de Gaulle); 1384 ml et 52 branchements (Rue du Bringard)

Travaux à venir à Chaux rue de l'Etang 175 ml et 15 branchements courant 2017

Enfance (périscolaire et extrascolaire)

Le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires reste inchangé pour la rentrée scolaire de septembre 2017. Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour une gestion unifiée à l'échelle du nouveau territoire pour la rentrée 2018.

Petite enfance

Les services Relais Assistants Maternel (RAM) à Etueffont, Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) à Etueffont, halte-garderie « Les petits pas tapons » à Etueffont et les crèches multi-accueil « les papy'llons » à Giromagny, « les oisy'llons » à Chaux, la crèche familiale « les moussay'llons » à Giromagny sont ouverts à l'ensemble de la population des Vosges du Sud.

Centre socioculturel intercommunal

Une étude est en cours quant à une éventuelle restructuration de l'activité du centre socioculturel. La volonté de la collectivité est de maintenir les activités existantes, de développer les liens intergénérationnels et de les rendre accessibles à l'ensemble de la population des Vosges du Sud (sorties familles, conférences, soirée tricots, atelier parents/enfants, etc.)

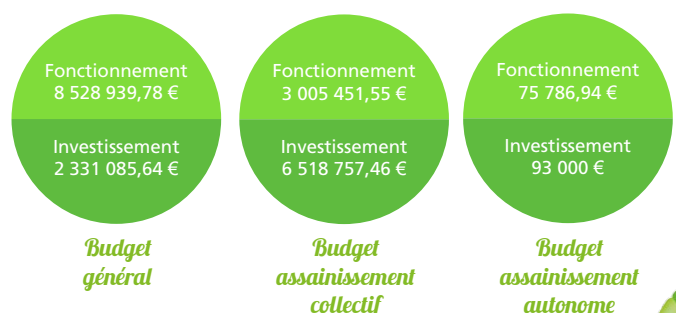
Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Conseil Communautaire des Vosges du Sud a décidé, le 12 avril 2017, d'étendre la procédure PLUi engagée par l'ex-CCHS à l'ensemble des 22 communes constituant notre nouveau territoire.

Pour ce faire, une nouvelle convention de programme partenarial avec l'AUTB a été validée par le conseil du 23 mai dernier qui a également défini les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes.

Finances

La confection d'un premier budget n'est pas l'exercice le plus évident. Avec des histoires et des engagements financiers différents, les ex-communautés de communes ont tracé largement les contours du budget initial de la CCVS. Il devra bien sûr être remanié, tout à la fois pour s'adapter aux compétences que se choisiront communes et communauté, mais aussi pour tenir compte des aléas de la vie locale. À ce jour les prévisions de dépenses s'établissent globalement ainsi :





COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Vosges du Sud



*Bulletin
d'information*

N°2



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi est un document d'urbanisme qui à l'échelle de la communauté de communes établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement respectueux de l'environnement fixant les règles d'utilisation du sol, sur les 22 communes.

Ce projet repose sur une analyse du fonctionnement, de l'organisation du territoire et de ses relations avec les territoires voisins. Cette analyse touche le quotidien des habitants de la CCVS : se loger, se déplacer, travailler, faire ses courses, profiter des paysages et des milieux naturels, se cultiver, faire du sport...

Elaborer un PLUi, c'est s'interroger sur le territoire et son développement souhaité pour les 10 ou 15 prochaines années afin de bâtir un projet cohérent au sein duquel chaque commune conserve ses spécificités.

La CCVS engagée dans l'élaboration du PLUi

Le 12 avril 2017, la CCVS prescrit l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 22 communes. Une délibération est prise fixant les objectifs et les modalités de concertation.

Pour mener à bien l'élaboration du PLUi, la collectivité s'engage dans un processus de gouvernance, par la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) présidé par M. Hunold (vice-président de la CCVS en charge de l'Aménagement de l'espace) et composé de deux élus par communes.

Le contenu du PLUi

Le code de l'urbanisme encadre le contenu du PLUi.

Le document réalisé sera « arrêté » par délibération et sera suivi d'une enquête publique avant son adoption finale.

Une réflexion collective

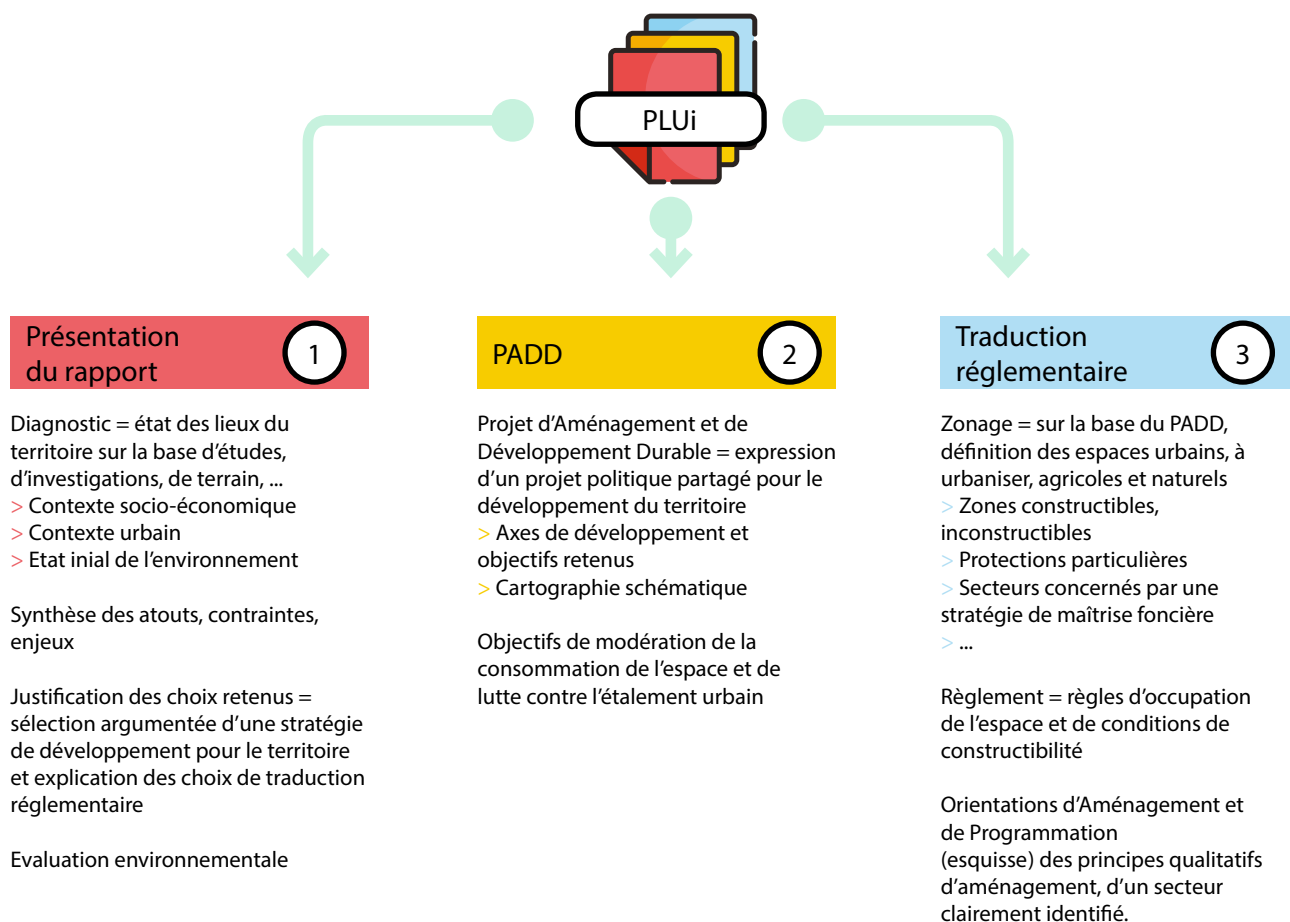
La CCVS travaille en collaboration étroite avec les services de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.

Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement avec le bureau d'étude, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et plus largement avec les organismes consultés au titre du code de l'urbanisme (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SMTIC, SCoT).

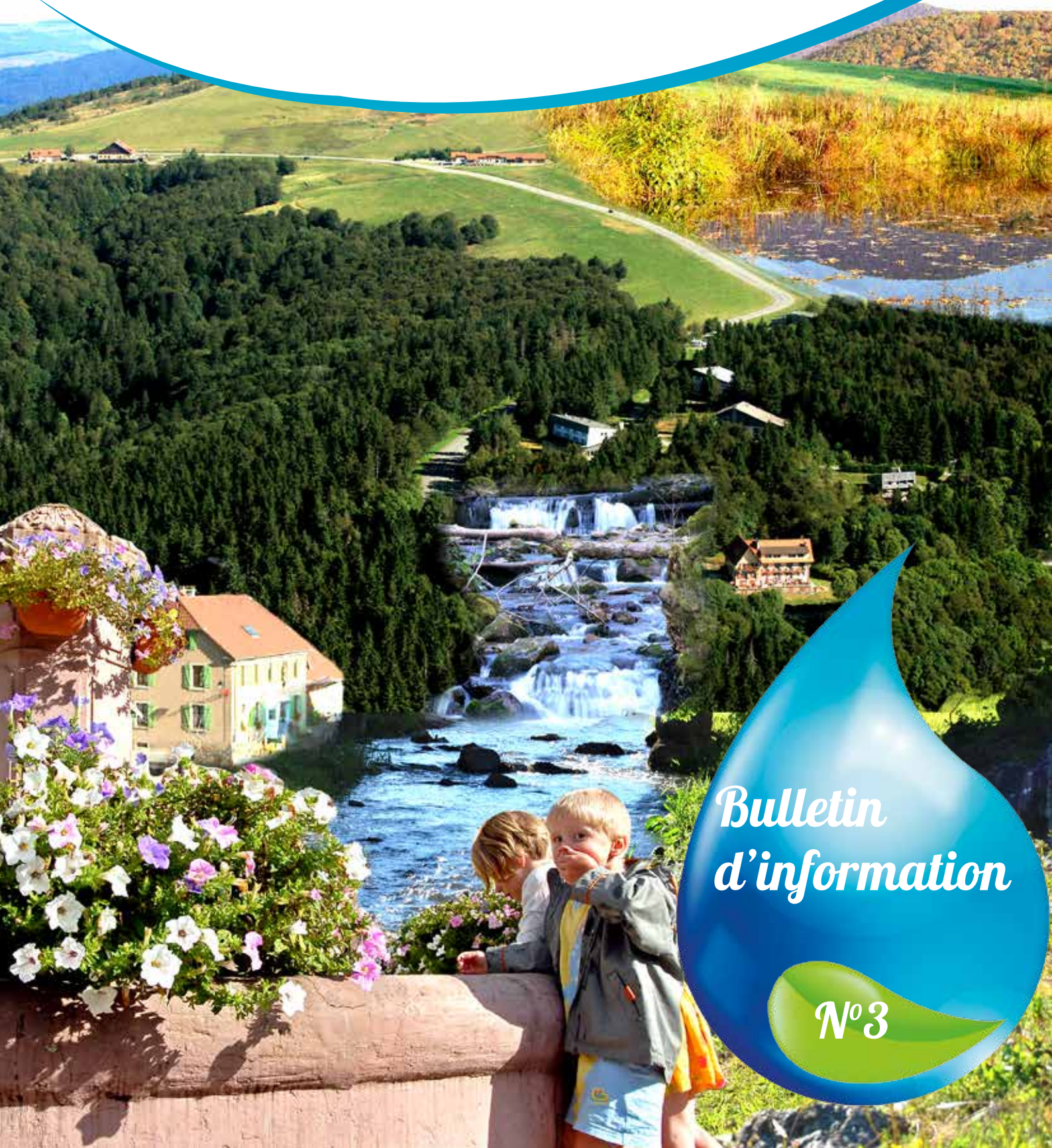
Afin de co-construire le projet, des réunions de réflexion sur des thèmes spécifiques ont été mises en place tout au long de l'année 2017, ouvertes aux élus des 22 communes et à des acteurs socio-professionnels locaux.

Des réunions publiques sont prévues sur 2018 pour présenter le résultat de ce travail collectif.

En parallèle, des rencontres avec les conseils municipaux sont programmées pour recueillir les attentes et échanger sur les spécificités communales.



Vosges du Sud



*Bulletin
d'information*

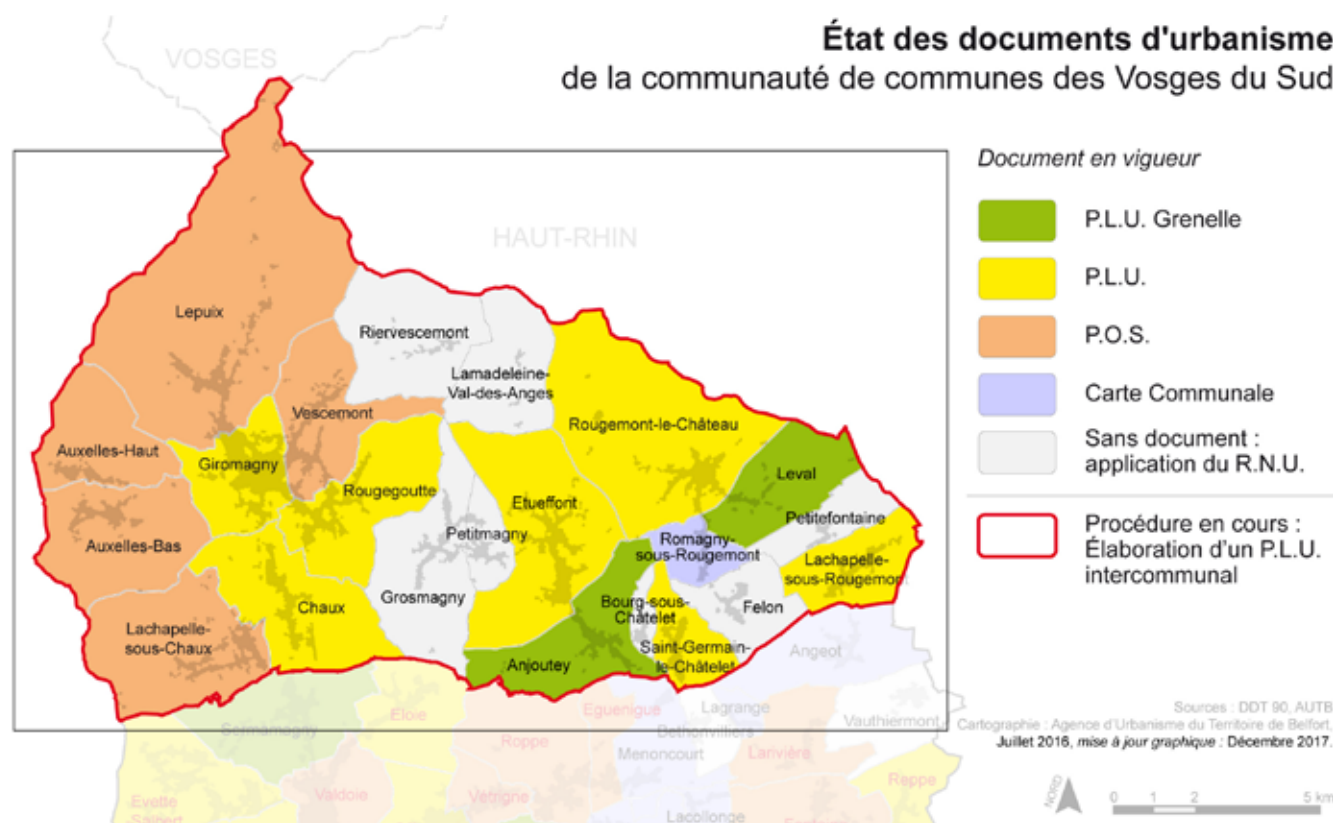
N°3

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ?

Le PLUi est un document réglementaire qui formalise un projet global d'aménagement pour les 15 ans à venir. Il définit les grandes orientations notamment en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, de développement économique. Il fixe les règles d'utilisation du sol (plan des zones constructibles et règles de construction) sur les 22 communes de la Communauté de communes des Vosges du sud. C'est pourquoi le projet intéresse chacun de nous.

La démarche de PLUi est portée par les élus et pilotée par la CCVS. Elle s'inscrit dans une hiérarchie de plans et de normes, le PLUi est notamment encadré par le code de l'urbanisme qui a fortement évolué ces dernières années avec les lois Grenelle 1 et 2 (2009, 2010), puis ALUR (2014), assurant une vision plus écologique de l'aménagement du territoire. Le PLUi remplacera les documents d'urbanisme communaux existants et s'appliquera de même aux communes aujourd'hui soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Info + : Au 31 décembre 2019, les communes possédant un Plan d'Occupation des Sols (POS) basculeront sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).



LA COMPOSITION DES PIÈCES DU PLUI

Le rapport de présentation = diagnostic et enjeux du territoire, justification des choix retenus pour le projet et évaluation environnementale du projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) = stratégie de développement du territoire pour les 15 années à venir.

Les pièces réglementaires, opposables aux autorisations d'urbanisme, traduisent le projet (Zonage, Règlement, Orientations d'aménagement et de programmation, Annexes).

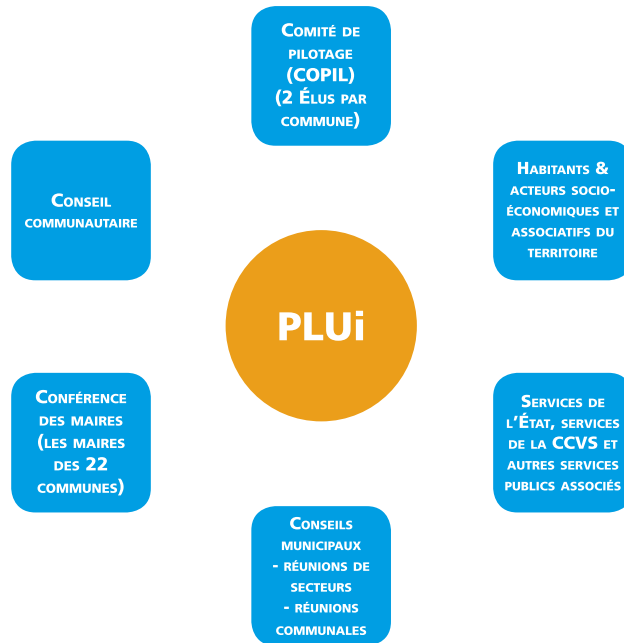
Pour plus d'informations

Site internet CCVS, rubrique 'Aménagement du territoire'.

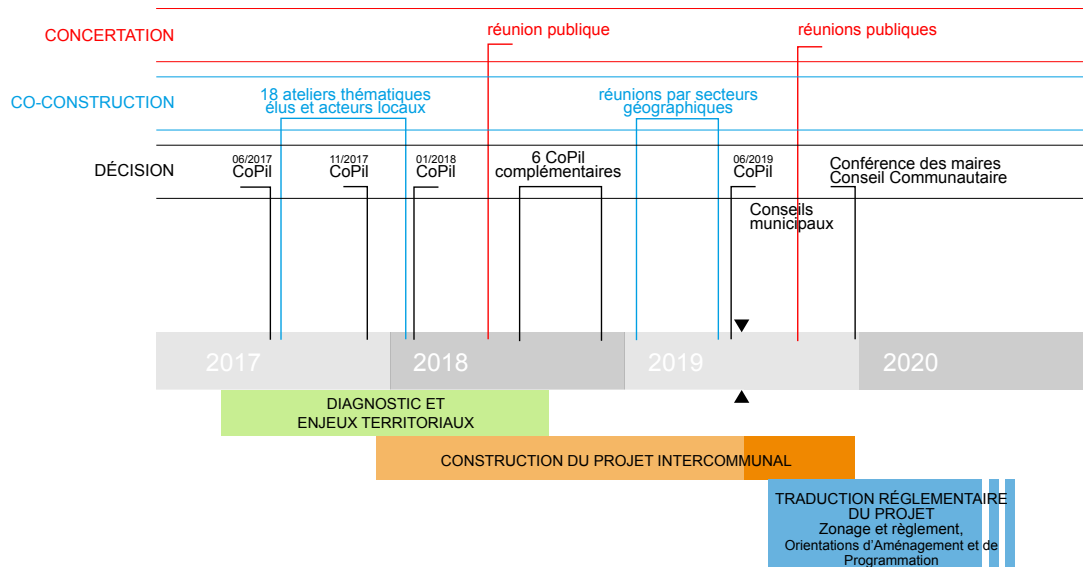
Le dossier est consultable en mairie.

Sur la loi ALUR : http://autb.fr/doc/AUTB_Note_info_juridique_ALUR_2014.pdf

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION : LES ACTEURS DU PLUi



ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUi ET PROGRAMMATION POUR FIN 2019 ET DÉBUT 2020






Réunions publiques

Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

4 grands défis pour un territoire en transition

mercredi 25 septembre à Lachapelle-sous-Rougemont (salle des fêtes)
vendredi 27 septembre à Giromagny (salle des fêtes)
mardi 1 ^{er} octobre à Étueffont (EISCAE)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : 4 GRANDS DÉFIS POUR UN TERRITOIRE EN TRANSITION

LE DÉFI DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE ET DES SOLIDARITÉS

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE LA CCVS EN S'APPUYANT SUR LES DYNAMIQUES ENGAGÉES



ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COMMUNES

ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ASSURANT UN MAILLAGE DE PROXIMITÉ
RENOUVELER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ
RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET INCITER AUX DÉPLACEMENTS
DOUX POUR LA SANTÉ DES HABITANTS
RENFORCER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS



DÉVELOPPER ET RENOUVELER L'OFFRE EN LOGEMENTS

DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS
AGIR SUR L'HABITAT ANCIEN
PROMOUVOIR DES OPÉRATIONS DE QUALITÉ ET ABORDABLES
RENFORCER LA DYNAMIQUE DE CRÉATION DE LOGEMENTS À HORIZON 2035



ENCOURAGER LA « MULTIMODALITÉ » DES TRANSPORTS EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE EXISTANTE

PROMOUVOIR LE CO-VOITURAGE OU UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE
DÉVELOPPER DES LIAISONS CYCLABLES À L'ÉCHELLE DE LA CCVS CONNECTÉES
AUX VOIES DÉPARTEMENTALES
ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS DOUX DE PROXIMITÉ EN PRÉSERVANT LES CHEMINS D'USAGE



LE DÉFI DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

METTRE EN VALEUR LES AXES « VITRINES » DU TERRITOIRE

REQUALIFIER LES PRINCIPALES ENTRÉES DE LA CCVS
ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET RECONQUÉRIR
UNE PARTIE DE CES SITES



ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

S'APPUYER SUR LES ATOUTS PAYSAGERS DE LA CCVS
PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LEUR DIVERSITÉ ET LEUR QUALITÉ



VALORISER LE CADRE DE VIE ET CONSOLIDER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

METTRE EN VALEUR LA PLACE DE L'EAU ET LES ESPACES PUBLICS
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE VERT



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

CONFORTER L'ARMATURE ÉCONOMIQUE EN PLACE

RENDRE LISIBLE QUATRE SECTEURS ASSURANT L'ARMATURE ÉCONOMIQUE
VALORISER ET « LABELLISER » LES SITES D'ACTIVITÉ
STIMULER LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN RÉSERVANT DES ESPACES APPROPRIÉS APPELÉS
« ZONES DE NAISSANCE »
FAVORISER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE
S'APPUYER SUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE POUR ANCRER DE NOUVELLES ENTREPRISES
DANS LE TERRITOIRE RURAL ET FAVORISER DES ALTERNATIVES AUX DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL



DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

CONFORTER ET DÉVELOPPER LES HÉBERGEMENTS EXISTANTS EN ASSURANT UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES VALLÉES ET LE BALLON D'ALSACE
CRÉER DES PÔLES TOURISTIQUES THÉMATIQUES



POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

VALORISER LA FILIÈRE BOIS
DÉVELOPPER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE EN ACCOMPAGNANT LES PROJETS



LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

RÉDUIRE LA PRESSION DE L'URBANISATION SUR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

FIXER DES OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE LOCALE
PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LEUR DIVERSITÉ ET LEUR QUALITÉ



PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

ECONOMISER LA RESSOURCE
PRÉSERVER LES MILIEUX POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE



PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES SITES D'INTÉRÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE MAJEURS

CONSERVER STRICTEMENT LES SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX À ENJEUX MAJEURS
DÉCLINER ET ENRICHIR LA TRAME INTERRÉGIONALE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

LIMITER LES RISQUES D'INONDATION
PRÉVENIR LES RISQUES MINIERS



PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ

CONFORTER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE POUR LA SANTÉ : OFFRE DE SOINS, MOBILITÉ DOUCE, QUALITÉ DE L'HABITAT ET DES ESPACES PUBLICS, QUALITÉ DE L'ALIMENTATION
SÉCURISER LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'ÉTAT DES MILIEUX : QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'AIR



LE PLUi* DANS LES VOSGES DU SUD, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

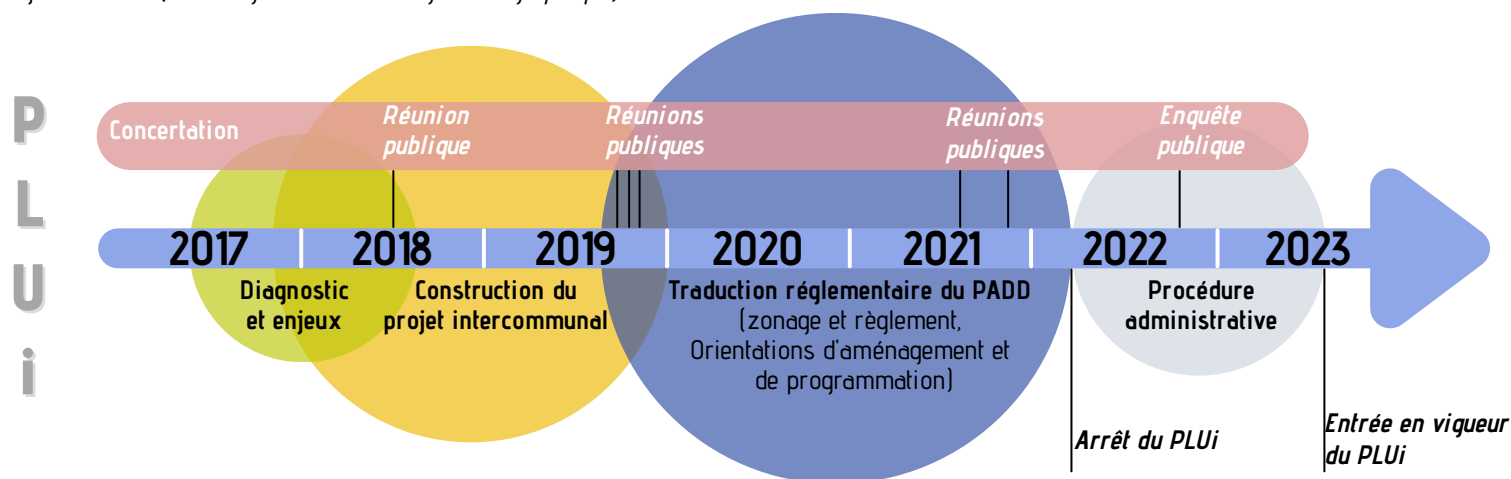
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal*



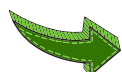
Depuis les réunions publiques qui se sont tenues à l'automne 2019, la CCVS et les communes travaillent à la traduction réglementaire des orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Suites aux élections municipales de mars 2020, et malgré un contexte sanitaire peu propice aux réunions de travail, les élus se sont mobilisés pour définir les règles des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières.

Lors d'un comité de pilotage, qui s'est déroulé en présentiel en juin 2020, il a été convenu que les élus travailleraient ensemble la rédaction du règlement écrit (*le zonage constitue le règlement graphique*).



3 COMMISSIONS COMPOSÉES D'ÉLUS POUR ÉLABORER LE RÈGLEMENT ÉCRIT



Objectif : définir les règles des zones urbaines, agricoles, naturelles et forestières.

Commission 1
Chargée de toutes les questions relatives aux destinations des constructions, à l'équipement et aux réseaux de chaque type de zone.

Commission 2
Préposée à la qualité architecturale des constructions.

Commission 3
Orientée sur la qualité environnementale et paysagère des espaces non bâtis.



Document de présentation des outils réglementaires consultable en ligne :
www.ccvosgesdusud/amenagement-territoire/PLUi

Assistées par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), ces 3 commissions se réunissent régulièrement.



DES RÉUNIONS EN MAIRIES POUR ÉTUDIER LE PLAN DE ZONAGE

Animées par Christian Canal, Vice-président en charge de l'urbanisme, Jérémy Cremel, responsable urbanisme CCVS et l'AUTB.

Les périmètres de projets urbains et des espaces agricoles ou naturels à préserver sont délimités par les communes (en lien avec la CCVS et l'AUTB) en fonction :

- des besoins,
- des enjeux décrits dans le diagnostic
www.ccvosgesdusud.fr/rapport-de-presentations.htm
- des orientations fixées par le PADD :
www.ccvosgesdusud.fr/le-projet-d-amenagement-et-de-developpement-durables-padd.htm

Dans le respect des
politiques publiques.

Conséquences : ces réunions communales ont permis de prédéfinir les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestière (N).

Depuis le mois d'avril 2021, la CCVS a missionné Ecoscop, *bureau d'études spécialisé en environnement*, pour la réalisation d'expertises zones humides sur de nombreux secteurs pressentis à l'urbanisation. Ces études se dérouleront au cours de l'année 2021



QUEL PROGRAMME POUR LES MOIS À VENIR ?

- ➡ Poursuite du travail en commission sur le règlement écrit.
- ➡ Programmation en cours de commissions thématiques, afin de répondre aux objectifs de préservation du patrimoine, de développement touristique et économique, de valorisation de l'environnement et du patrimoine naturel.
- ➡ Finalisation du plan de zonage dès la fin des expertises zones humides. Les élus seront attentifs à la maîtrise de la consommation foncière. Par la suite, lorsque la définition des secteurs d'extension urbaine sera aboutie, des réflexions pré-opérationnelles devront être menées sur ces secteurs afin d'en prévoir un aménagement cohérent sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).



DE NOUVELLES RÉUNIONS PUBLIQUES RELATIVES À L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET PLUi

Lundi 13 septembre 2021 à 19h30
Salle de l'EISCAE à Etuefont

Lundi 20 septembre 2021 à 19h30
Foyer rural à Rougemont-le-Château

Lundi 27 septembre 2021 à 19h30
Espace de la tuilerie à Giromagny



Documents consultables en version papier dans votre mairie et en ligne :
www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm

La prise en compte de vos observations

Durant la phase d'élaboration :

- registres de concertation disponibles dans chaque commune et au siège de la CCVS.
- par courrier à, Monsieur le Président de la CCVS, 26 bis Grande rue 90170 Etuefont.

Après l'arrêt du document :

une fois l'élaboration (ou rédaction) du PLUi terminée, le projet sera soumis à enquête publique, *conformément au code de l'urbanisme*. Dès lors, chacun pourra faire part de ses observations sur le projet de PLUi au commissaire enquêteur (ou à la commission d'enquête).

Plus d'info ?

Après de votre mairie : deux élus de chaque commune sont membres du Comité de pilotage (COPIL) PLUi.
Après du service urbanisme de la CCVS : plui@ccvosgesdusud.fr

